

Actes du 17^{ème} Colloque annuel des étudiant-e-s de cycles supérieurs du CRISES

Tenu à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
Les 17 et 18 mars 2016

Sous la direction d'Annie Camus, CRISES, ESG-UQAM

Avec la collaboration de :
Denis R. Bussi eres, coordonnateur du CRISES
Ariane Martin,  tudiante du CRISES-UQAM,
Florence Naud, secr etaire de direction du CRISES

Août 2016

Les Cahiers du CRISES
Collection Hors-S erie
HS1601



Centre de recherche sur les innovations sociales

Le contenu de ce Cahier de recherche n'engage que son/ses auteur(s).

Le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.



Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

Collection Hors-Série - no HS1601

« **Actes du 17^{ème} Colloque annuel des étudiant-e-s de cycles supérieurs du CRISES** »

Tenu à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Les 17 et 18 mars 2016

Sous la direction d'Annie Camus, CRISES, ESG-UQAM

Avec la collaboration de Denis R. Bussièrès, coordonnateur du CRISES, Ariane Martin, étudiante du CRISES-UQAM, et Florence Naud, secrétaire de direction du CRISES

ISBN : 978-2-89605-397-1

Dépôt légal : 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est un centre institutionnel de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) rattaché à la Faculté des sciences humaines (FSH) et à l'École des sciences de la gestion (ESG).

Organisation interuniversitaire et pluridisciplinaire, elle regroupe plus d'une quarantaine de chercheurs réguliers et de nombreux collaborateurs qui étudient et analysent principalement « **les innovations et les transformations sociales** ».

Les membres réguliers proviennent de 10 universités québécoises :

- Université du Québec à Montréal (UQAM) qui accueille le Bureau principal du Centre,
- Université du Québec en Outaouais (UQO),
- Université Laval,
- Université de Sherbrooke,
- Université Concordia,
- HEC Montréal,
- Université de Montréal,
- Université du Québec à Chicoutimi (UQAC),
- TÉLUQ (l'université à distance de l'Université du Québec),
- École nationale d'administration publique (ÉNAP).

Une innovation sociale (IS) est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de quatre axes complémentaires voués à l'analyse d'autant de dimensions de l'innovation sociale et de son inscription dans des processus de transformation sociale :

Axe 1 : Innovations sociales et transformations dans les politiques et les pratiques sociales

Cet axe regroupe des projets qui se structurent autour de **la construction et l'application des politiques publiques et du rôle qu'y jouent les demandes sociales**. Les travaux des membres de cet axe se déclinent en 5 thèmes :

- L'IS à travers l'évolution historique des régulations sociales
- Les nouvelles pratiques démocratiques et sociales
- Le transfert des pratiques sociales et la construction des politiques publiques
- Les IS et la transformation sociale dans la santé et la communauté
- L'IS dans le logement social.

Axe 2 : Innovations sociales et transformations dans le territoire et les collectivités locales

Les projets qui se regroupent dans cet axe analysent les **innovations sociales dans la perspective du rapport des collectivités au territoire**, ce qui les amène à privilégier l'intersectorialité et à examiner l'effet des diverses formes de proximité (physique et relationnelle) sur la structuration et les nouvelles dynamiques des collectivités territoriales. Les travaux des membres de cet axe se déclinent en 5 thèmes :

- Les actions innovatrices de revitalisation des communautés
- L'IS en milieux ruraux et forestiers
- L'action communautaire contre la pauvreté et l'exclusion
- Les modalités innovatrices de gouvernance territoriale
- Les nouvelles aspirations et la mouvance identitaire.

Axe 3 : Innovations sociales et transformations dans les entreprises collectives

Regroupés autour de l'objet de **l'entreprise collective et de ses relations avec la sphère de l'économie dominante**, cet axe regroupe des projets qui analysent des innovations sociales qui se déploient autour des entreprises d'économie sociale, des sociétés d'État et des nouvelles formes hybrides d'entreprises. Les travaux de cet axe se déclinent en 5 thèmes :

- Les modèles de gouvernance et de gestion des entreprises sociales et collectives
- Le financement solidaire et l'accompagnement de l'entrepreneuriat collectif
- L'évaluation de l'économie sociale
- L'économie sociale et la transformation sociale
- Les modèles hybrides : partenariats publics-privés-économie sociale.

Axe 4 : Innovations sociales et transformations dans le travail et l'emploi

Les membres de cet axe abordent **l'IS en lien avec l'évolution des politiques d'emploi et les conditions de réalisation du travail**. Ils analysent la qualité de l'emploi et du travail dans une perspective sociétale d'intégration socioprofessionnelle. Six thèmes de recherche seront privilégiés :

- L'IS dans les relations industrielles et la gestion des ressources humaines
- Les stratégies émergentes dans l'action syndicale
- Les nouveaux statuts d'emploi et le précaire
- Les problèmes et aspirations en matière de protections sociales
- Les nouvelles stratégies d'insertion en emploi
- La gestion des âges et des temps sociaux et la conciliation travail-famille.

Retrouvez le descriptif complet des axes de recherche du CRISES sur :

<http://crises.uqam.ca/recherche/axes-de-recherche.html>

LES ACTIVITÉS DU CRISES

Notre Centre de recherche est d'abord un regroupement de chercheurs qui profite du partage d'un objet de recherche commun pour stimuler l'étude de l'innovation sociale. En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux et la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Le Centre dirige également plusieurs collections de Cahiers de recherche qui permettent de rendre compte des plus récents travaux des membres (<http://crises.uqam.ca/publications/cahiers.html>).

Juan-Luis Klein
Directeur

UQÀM

 Université
du Québec
en Outaouais

Université 
de Montréal

UQAC
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À CHICOUTIMI

TÉLUQ
L'université. Aujourd'hui.

HEC MONTRÉAL

 **ENAP**
L'Université de
l'administration publique

 UNIVERSITÉ
Concordia
UNIVERSITY

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

 UNIVERSITÉ
LAVAL

LES ACTES DU COLLOQUE

Ce Cahier de recherche présente les actes de la 17^{ème} édition du Colloque annuel des étudiants de cycles supérieurs du CRISES tenue les 17 et 18 mars 2016 à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il constitue un recueil de quelques textes présentés par les étudiants et les étudiantes. Il témoigne ainsi de la richesse et de la diversité des thèmes abordés ainsi que de la qualité des communications présentées. Il reflète bien le caractère interdisciplinaire du colloque, lequel représente une occasion unique pour créer des passerelles entre des étudiants provenant de plusieurs universités québécoises et d'une grande diversité de disciplines des sciences sociales et de gestion autour de l'innovation sociale.

Cette édition a réuni 26 étudiants et étudiantes, de niveau maîtrise (15), doctorat (10) et post-doctorat (1), qui ont présenté l'état de leurs travaux autour du thème général « **L'innovation sociale : nouveaux défis et nouvelles frontières** ». Dix sous-thématiques ont ainsi été illustrées telles que le développement local et territorial, l'économie sociale et l'innovation entrepreneuriale, la revitalisation et le développement urbain, les conditions de travail, les ressources alimentaires, les défis de l'inclusion sociale, les actions communautaires, la participation citoyenne, etc.

La programmation a été complétée d'une conférence d'ouverture présentée par Benoît Lévesque, professeur émérite de l'UQAM et co-fondateur du Centre de recherche, intitulée « **Évolution de l'innovation sociale et perspectives de transformation des sociétés : nouvelles voies de recherche** », ainsi que de deux communications relatives à deux grands chantiers de recherche en innovation sociale du CRISES, soit la « **Base de données sur l'innovation sociale (BDIS) : fondements théoriques, méthodologies et état des lieux** », présentée par Alexandre Duchesne-Blondin, agent de recherche au CRISES et candidat à la maîtrise en sociologie à l'UQAM, et « **L'expérience des living labs au Québec : développement d'un projet de recherche partenarial** », présentée par Juliette Rochman, agente de recherche au CRISES.

À l'issue de la première journée du colloque, était offert un cocktail pendant lequel les étudiants ont été invités à un atelier d'apprentissage expérientiel, organisé par l'organisme Percolab (<http://www.percolab.com/>).

Prix Jean-Marie-Fecteau¹

Cette année, le prix Jean-Marie Fecteau, remis à la meilleure communication écrite, a été attribué à Roxanne Lorrain pour son texte « [L'action citoyenne en maison de naissance : état de la situation préliminaires de la recherche](#) » (voir page 15). Roxanne Lorrain est candidate à la maîtrise en travail social à l'Université de Montréal sous la direction de Christian Jetté, membre régulier du CRISES.



Photo : De gauche à droite : Juan-Luis Klein, directeur du CRISES, Roxanne Lorrain, étudiante lauréate du Prix J.-M.-Fecteau et Christian Jetté, membre CRISES-Université de Montréal.

Le comité organisateur du colloque

¹ **Jean-Marie Fecteau** (1949-2012). Historien, professeur à l'UQAM à partir de 1984 et membre régulier du CRISES. Il a été nommé, en novembre 2014, professeur émérite à titre posthume pour l'ensemble de sa carrière universitaire par la Faculté des sciences humaines de l'UQAM.

PROGRAMME DU COLLOQUE

17^{ÈME} COLLOQUE ANNUEL DES ÉTUDIANTS DE CYCLES SUPÉRIEURS DU CRiSES

L'innovation sociale : nouveaux défis et nouvelles frontières

Université du Québec à Montréal
 17 et 18 mars 2016

Programme

Jeudi 17 mars 2016

	Pavillon J.-A. De-Sève, Salle DS-2650	
9h00	<i>Accueil et inscriptions des participants</i> Café et viennoiseries offerts	
9h30	<i>Mot de bienvenue</i> Responsable du colloque Annie Camus, ESG UQAM, et directeur du CRiSES Juan-Luis Klein, UQAM Conférence d'ouverture <i>Évolution de l'innovation sociale et perspectives de transformation des sociétés : nouvelles voies de recherche</i> Benoît Lévesque , professeur émérite, UQAM	
10h30	<i>Pause</i>	
10h40	Salle DS-4650	Salle DS-2650
	Développement local et territorial Présidence : Juan-Luis Klein , UQAM <i>Le plan de développement de la zone agricole, un nouveau dispositif permettant d'appréhender le rôle et le devenir de l'agriculture dans le développement des territoires ruraux québécois</i> Maude Desrosiers-Côté , maîtrise en géographie, UQAM	Économie sociale et innovation entrepreneuriale Présidence : Maude Léonard , ESG- UQAM <i>Au-delà des résultats, l'intérêt face aux processus organisationnels</i> Mathieu Dionne , maîtrise en organisation des ressources humaines, ESG-UQAM

	<p><i>Innovation sociale et valorisation du territoire local : le cas de Bologne, Italie</i> Melissa Moralli, doctorante, U. di Bologna-Alma Mater Studiorum</p> <p><i>Le développement local par l'intervention culturelle. Le cas du Cinéma Beaubien à Rosemont</i> Wilfredo Angulo Baudin, doctorant en études urbaines, UQAM</p>	<p><i>L'économie sociale et solidaire face au capitalisme : intégration et différenciation</i> Louis Rivet-Préfontaine, maîtrise en sociologie, U. de Montréal</p> <p><i>Contre le gaspillage alimentaire, quelles innovations sociales au sein du système agroalimentaire alternatif montréalais ?</i> Éliane Brisebois, maîtrise en science de l'environnement, UQAM</p>
12h10	<p>Dîner offert Bistro Sanguinet</p>	
13h30	<p>Salle DS-4650</p> <p>Revitalisation et développement urbain</p> <p>Présidence : Denis Bussières, UQAM</p> <p><i>Pour une gentrification socialement acceptable : importance de la coexistence des initiatives locales et la volonté politique</i> Leila Ghaffari, doctorante en études urbaines, UQAM et U. François Rabelais de Tours</p> <p><i>La planification de systèmes alimentaires : un cadre légitime pour l'amélioration de la qualité de vie dans les milieux urbains</i> Jeremy Tessier, maîtrise en géographie, études urbaines et de l'environnement, U. Concordia</p> <p><i>Les stratégies de revitalisation territoriale intégrée articulées autour de la culture : une solution viable ?</i> Catherine Lareau, maîtrise en géographie, UQAM</p>	<p>Salle DS-2650</p> <p>Conditions de travail et syndicalisme</p> <p>Présidence : Annie Camus, ESG-UQAM</p> <p><i>L'impact de la financiarisation sur le pouvoir de négociation collective : Essai empirique, 1980-2013</i> Yasmine Mohamed, doctorante en relations industrielles, U. Laval</p> <p><i>Les transformations discursives et les stratégies d'action au sein du syndicalisme québécois : nouvelle périodisation et avènement d'un nouveau mode de régulation sociale</i> Jonathan Scott, doctorant en sociologie, UQAM</p> <p><i>Disparités institutionnelles dans l'encadrement de l'activité d'entretien ménager : le cas des régions de Québec et Montréal</i> Guelmbaye Ngarsandjé, doctorant en relations industrielles, U. Laval</p>
15h00	<p>Pause</p>	
15h15	<p>Salle DS-4650</p> <p>Innovation et ressources alimentaires</p> <p>Présidence : Jean-Marc Fontan, UQAM</p> <p><i>L'innovation sociale en agriculture : la sécurité alimentaire et le cas du projet d'agriculture communautaire à Argenteuil</i> Camille Arsenault-Héту, maîtrise en géographie, UQAM</p> <p><i>Une gouvernance alimentaire en formation ? Apprentissage et survol sociohistorique de la concertation alimentaire montréalaise</i> Hugo Martorell, maîtrise - programme individualisé, U. Concordia</p>	<p>Salle DS-2650</p> <p>Défis de l'inclusion sociale</p> <p>Présidence : Jacques Boucher, UQO</p> <p><i>Trajectoires et ancrages de carrières des immigrants économiques réunionnais en région : des pratiques novatrices pour s'intégrer au marché du travail ?</i> Jean-Pierre Perouma, maîtrise en gestion des personnes en milieu de travail, UQAR</p> <p><i>La représentation des Noirs dans les manuels d'histoire et éducation à la citoyenneté au secondaire au Québec</i> Danielle Altidor, doctorante en sociologie, UQAM</p>

	<p><i>Chaîne de valeur durable en tant que vecteur d'innovation sociale : les cas de Benamor et Soummam dans le secteur agro-alimentaire algérien</i> Sofiane Baba, doctorant en administration, HEC Montréal</p>	<p><i>Impact de l'Accorderie de Montréal-Nord sur cadre de vie des femmes immigrées et les possibilités d'implantation de ce type d'organisme en Guinée</i> Kadiatou Sylla, maîtrise en géographie, UQAM</p>
16h45	<p>Cocktail Bistro Le Département Bar & Bouffe, UQAM</p> <p style="text-align: center;">Activité 5 à 7</p> <p>Atelier et animation par Percolab Remise du prix Jean-Marie-Fecteau pour le meilleur texte</p>	

Vendredi 18 mars 2016

	Pavillon J.-A. De-Sève Salle DS-2650	
9h00	<p>Recherche en innovation sociale du CRISES</p> <p>Présidence : Juan-Luis Klein, UQAM</p> <p><i>Base de données sur l'innovation sociale (BDIS) : fondements théoriques, méthodologies et état des lieux</i> Alexandre Duchesne-Blondin, agent de recherche, CRISES, et maîtrise en sociologie, UQAM</p> <p><i>L'expérience des living labs au Québec : développement d'un projet de recherche partenarial</i> Juliette Rochman, Ph.D, agente de recherche, CRISES</p>	
10h30	Pause	
10h40	Salle DS-2650	Salle DS-2950
	Action communautaire	Participation citoyenne et travail collaboratif
	<p>Présidence : Mario Bédard, UQAM</p> <p><i>La position d'interface des organismes communautaires jeunesse dans la négociation de la définition et de la réponse aux besoins des jeunes en difficulté</i> Demba Sissoko, doctorant en service social, U. de Montréal</p> <p><i>L'austérité et l'évolution des pratiques d'interventions communautaires au sein des organismes communautaires en déficience intellectuelle à Montréal</i> Marlène Juvany, maîtrise en travail social, U. de Sherbrooke</p>	<p>Présidence : Valérie Michaud, ESG-UQAM</p> <p><i>Les espaces de travail collaboratif ; recherche pour la compréhension de nouvelles configurations organisationnelles</i> Thomas Bargone-Fisette, maîtrise en management, ESG-UQAM</p> <p><i>L'action citoyenne en maison de naissance : état de la situation et résultats préliminaires de la recherche</i> Roxanne Lorrain, maîtrise en travail social, U. de Montréal</p>

	<p><i>L'importance de la reconnaissance de la contribution économique de l'action communautaire au développement local pour la pérennisation de l'innovation sociale au Québec</i></p> <p>Patricia León Del Río, maîtrise en géographie, UQAM</p>	<p><i>Un projet de revitalisation d'un quartier dans la Petite-Bourgogne à Montréal : place de la participation citoyenne</i></p> <p>Virginie Desforges, maîtrise en géographie, UQAM</p>
12h10	<p><i>Dîner offert</i> Salle DS-2950</p>	
13h30	<p>Salle DS-2950</p> <p>Études de cas</p> <p>Présidence : Annie Camus, ESG-UQAM</p> <p><i>Le tournant culturel des organismes communautaire : un projet à fort ancrage partenarial</i></p> <p>Benjamin Houessou, Ph.D., chercheur postdoctoral, TÉLUQ</p> <p><i>Une favéla est-elle une fenêtre de nouvelles opportunités ? Analyse critique du discours de la méthodologie d'Agência de Redes</i></p> <p>Fabio Prado Saldanha, doctorant en management, HEC Montréal</p>	
14h30	<p>Synthèse et mot de la fin</p> <p>Annie Camus, ESG-UQAM, et Jacques Boucher, UQO</p>	
15h00	<p>Remerciements</p>	

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME DU COLLOQUE	IX
1. LA PARTICIPATION EN MAISON DE NAISSANCE : ÉTAT DE LA SITUATION ET RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE RECHERCHE	15
Roxanne Lorrain.....	15
2. POUR UNE GENTRIFICATION SOCIALEMENT ACCEPTABLE : IMPORTANCE DE LA COEXISTENCE DES INITIATIVES LOCALES ET LA VOLONTÉ POLITIQUE.....	25
Leila Ghaffari.....	25
3. LES TRANSFORMATIONS DISCURSIVES ET LES STRATÉGIES D’ACTION AU SEIN DU SYNDICALISME QUÉBÉCOIS : AVÈNEMENT D’UN NOUVEAU MODE DE RÉGULATION SOCIALE	37
Jonathan Scott.....	37
4. DISPARITÉS INSTITUTIONNELLES DANS L’ENCADREMENT DE L’ACTIVITÉ D’ENTRETIEN MÉNAGER : LE CAS DES RÉGIONS DE QUÉBEC ET MONTRÉAL.....	45
Guelmbaye Ngarsandjé.....	45
5. LES IMMIGRANTS RÉUNIONNAIS : ÉTUDIER ET VIVRE AU QUÉBEC. UN DISPOSITIF OUVRANT DES PRATIQUES NOVATRICES DANS L’INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUES DES IMMIGRANTS ?	53
Jean-Pierre Perouma.....	53
6. IMPACT DE L’ACCORDERIE DE MONTRÉAL-NORD SUR LE CADRE DE VIE DES FEMMES IMMIGRÉES... 61	
Kadiatou Sylla.....	61
7. LA RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DE L’ACTION COMMUNAUTAIRE AU DÉVELOPPEMENT POUR LA PÉRENNISATION DE L’INNOVATION SOCIALE.....	71
Patricia León Del Río.....	71
ANNEXES	79

1. LA PARTICIPATION EN MAISON DE NAISSANCE : ÉTAT DE LA SITUATION ET RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE RECHERCHE²

Roxanne Lorrain

Maîtrise en travail social, sous la direction de Christian Jetté (Université de Montréal)

INTRODUCTION

Des mouvances importantes ont lieu dans le domaine de la périnatalité et dans le mouvement pour l'humanisation de la naissance, notamment en ce qui a trait à la place des participant-es dans et pour les maisons de naissances. En s'inspirant des valeurs qui ont nourri les maisons de naissance à leur base et celles de la pratique sage-femme, cette recherche démontre le sens que prends ce lieu pour les femmes³ et leurs familles. De plus, il est intéressant de pouvoir comprendre les raisons qui poussent certaines femmes à s'investir dans le mouvement pour l'humanisation de la naissance, et plus concrètement à travers l'action des comités de parents au sein des maisons de naissance. Les femmes impliquées dans les comités d'usagères, se rencontrent et décident de s'unir sur la base d'une expérience commune, d'une volonté d'appartenir à un lieu, à un groupe, à une expérience. À travers cette action collective, elles décident de prendre action, souvent à la suite de la naissance d'un enfant. Les actions, variant d'une maison de naissance à une autre, s'organisent autour de la vie associative de la maison, des revendications politiques ou de la sensibilisation, des préoccupations autour de la pratique sage-femme et de son développement. La communication propose de présenter une analyse préliminaire des données recueillies lors des entrevues réalisées à l'hiver 2016. Cette présentation se décline en deux sections principales. La première permet de situer la problématique à l'étude, en abordant le contexte historique, politique, légal et institutionnel et en présentant la pratique sage-femme. La seconde section permettra d'une part de cerner la méthodologie et le cadre théorique de cette recherche et d'autre part d'en présenter les résultats préliminaires.

Il est à noter que peu d'écrits universitaires et scientifiques abordent ce sujet, principalement en ce qui concerne la place des femmes dans le mouvement pour l'humanisation de la naissance, ce qui renforce selon nous la pertinence de l'exploration de ce champ à travers nos travaux de maîtrise.

1. POURQUOI QUESTIONNER LA PLACE DES FEMMES ?

Il est central de s'intéresser à la participation des femmes dans le domaine de la périnatalité car elles sont les premières utilisatrices des services de santé lors d'une grossesse, que ce soit à

² Texte qui a valu le prix Jean-Marie-Fecteau à son auteure.

³ Nous utiliserons le terme « femme » pour désigner les personnes qui donnent naissance, ce qui n'exclut pas le fait que des personnes qui ne s'identifient pas comme tel, peuvent faire l'expérience de la grossesse et de l'accouchement.

l'hôpital ou à la maison de naissance. En effet, pour les femmes qui sont en âge de procréer, l'enfantement est la première cause d'hospitalisation, malgré le fait que celles-ci vivent dans 80 % des cas une grossesse sans risque ou « normale » (RSFQ, 2015). De plus, dans nos hôpitaux, l'accouchement est la deuxième cause d'hospitalisation (RSFQ, 2015). Les femmes sont au centre de l'expérience de l'enfantement : ce sont elles qui vivent la maternité. Il est donc intéressant de tenter de comprendre si les femmes détiennent réellement du pouvoir et de l'autonomie dans les éléments entourant ce processus, et ce, dans le récent contexte de la maison de naissance, orienté plus directement vers cet objectif.

2. CONTEXTE POLITIQUE, HISTORIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL

2.1 Contexte historique et politique

Dans les années 1970 et 1980 au Québec, prend racine un mouvement féministe pour l'humanisation de la naissance et l'auto-santé⁴ des femmes (Giroux, 2008). Ce mouvement de contestation vise à questionner la (sur)médicalisation de la naissance. En effet, depuis plusieurs décennies, la grossesse et l'accouchement sont pris en charge par l'obstétrique et ces deux événements de la vie sont dorénavant exprimés en termes médicaux ; grossesses à risques, surveillance de la mère et de l'enfant à naître, mesures, risques, interventions, déclenchement. L'enfantement n'est plus un événement appartenant aux femmes et aux familles, mais plutôt un moment où c'est la science qui domine, et ce par-dessus les savoirs d'expérience que la femme possède. Or, les femmes du mouvement féministe désirent changer les choses. Celles-ci souhaitent acquérir plus d'autonomie et de contrôle dans toutes les étapes de leur maternité (Savard, 1987). Deux des enjeux au cœur de ce mouvement sont la légalisation de la pratique sage-femme et l'accouchement hors du milieu hospitalier. Les femmes et les couples, souhaitent être accompagné-es différemment dans cette expérience, et, dans une plus grande mesure, être autonome et posséder leur plein pouvoir personnel lors de la grossesse et de l'enfantement.

La lutte pour la légalisation de la pratique sage-femme, lutte de longue durée, porte ses fruits et le 19 juin 1999, la *Loi sur les sages-femmes* entre en vigueur au Québec (Giroux, 2008 ; Rivard 2014). Cette nouvelle législation a pour effet d'augmenter la liberté de choix relatif au lieu où les femmes donneront naissance (Giroux, 2008). Au début, l'idée de la maison de naissance, telle que portée par les artisanes du projet, les groupes de femmes et les sages-femmes, était qu'elle soit autonome, et qu'en son cœur, puisse prendre racine un milieu de vie où les familles et les mères peuvent s'impliquer (Comité provincial des maisons de naissance, 2000 ; Bouffard et Grégoire, 1998).

2.2 Contexte légal et institutionnel

D'un point de vue légal, c'est la *Loi sur les sages-femmes*, qui entre en vigueur le 19 juin 1999, qui balise le travail des sages-femmes québécoises (Gouvernement du Québec, 2015b). Ce texte permet de situer les rôles et les responsabilités professionnelles des sages-femmes. Toutefois,

⁴ Selon le Réseau Québécois d'Action pour la Santé des Femmes (RQASF), et plus particulièrement, pour le mouvement féministe, l'auto-santé s'inscrit dans une perspective où la femme est en mesure d'agir sur elle-même et sur son milieu afin de contrôler positivement sa santé et sa qualité de vie.

cette loi ne permet pas de situer les comités de parents puisqu'il n'y a pas d'informations sur la participation des usagères. En effet, cette loi n'a que pour principal objectif de définir le champ de pratiques des sages-femmes, ses responsabilités et l'exercice de cette profession.

La seconde loi qui encadre la pratique sage-femme est *la loi sur les services de santé et les services sociaux* puisque les sages-femmes pratiquent dans les CSSS (maintenant CISSS et CIUSS) (Gouvernement du Québec, 2015c). Cette loi nous renseigne sur l'exercice des responsables sages-femmes ainsi que sur le conseil des sages-femmes⁵. Il est intéressant de noter que cette loi fait état, de manière générale, aux comités d'usagers des établissements de santé, qui doivent normalement être institués pour chaque établissement. Il est donc possible de se questionner à savoir si le comité de parents, aussi comité des usagères, pourrait se prévaloir du même statut que celui décrit à l'alinéa 209⁶ de la loi (Gouvernement du Québec, 2015c). Il est aussi nécessaire de souligner les alinéas qui concernent le conseil des sages-femmes puisque celui-ci peut adopter, selon l'alinéa 225.3, «des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins» (Gouvernement du Québec, 2015c). Cet alinéa informe donc sur la possibilité, pour le conseil des sages-femmes d'une maison de naissance, d'ajouter dans ses règlements internes la mise sur pied d'un comité de parents avec les éléments fondateurs de ce comité (mission, objectifs, activités, financement).

D'un point de vue institutionnel, peu de documents sont accessibles sur les sites internet des comités de parents ou des maisons de naissance. L'absence de ces documents ne permet donc pas d'avoir d'informations quant au lien entre le CISSS ou CIUSSS et une maison de naissance.

3. LA PRATIQUE SAGE-FEMME ET LE NOUVEAU LIEU DE NAISSANCE : LA MAISON DE NAISSANCE

3.1 La pratique sage-femme et les femmes

La place des femmes et des familles est aussi une dimension très importante de la pratique sage-femme. Dans le bilan des groupes de discussion de 1998 réalisé avec l'appui du Groupe MAMAN (Mouvement pour l'Autonomie dans la maternité et l'accouchement naturel), il est possible de mieux cerner les particularités de la pratique sage-femme, mais aussi de comprendre l'appréciation des femmes pour la place qui leur est laissée. Ainsi, ce bilan permet de saisir l'expérience de ces femmes qui ont accouchées accompagnées de sage-femme, et comment elles souhaitent et reconnaissent l'importance de se prendre en charge plutôt que d'être contrôlées par les personnes détenant le « savoir » (Bouffard et Grégoire, 1998).

Les valeurs de la pratique sage-femme sont aussi à mentionner afin de pouvoir bien cerner les différentes composantes qui laissent une place importante pour les femmes suivies en maison de naissance. Ainsi, en se basant sur le site internet du Regroupement les Sages-Femmes du Québec (RSFQ) il est possible d'identifier les plus importantes :

⁵ Le conseil des sages-femmes est formé de toutes les sages-femmes qui travaillent dans un établissement de la santé et des services sociaux. Ce conseil est l'instance décisionnelle des sages-femmes.

⁶ « Un comité des usagers est institué pour chaque établissement et ce dernier doit, dans le cas d'un établissement public [...] lui accorder un budget particulier à cette fin dans son budget de fonctionnement [...] » (Gouvernement du Québec, 2015c).

- La pratique des sages-femmes est basée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes ;
- Les sages-femmes reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnels de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir en sécurité et dans la dignité ;
- La pratique des sages-femmes s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes ;
- Les sages-femmes encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnels de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme (RSFQ, 2015).

Ces différents extraits de la philosophie sage-femme permettent de comprendre que la femme est au cœur des préoccupations et que les soins sont développés en prenant en compte le vécu de la femme, la signification qu'elle porte à cet événement, son pouvoir à enfanter, la relation égalitaire qui les unit et la responsabilité partagée dans la prise de décision.

Historiquement, donc, la pratique sage-femme contemporaine est née, depuis les années 1970, à partir des demandes des femmes et de leurs besoins, les mettant au centre de leur pratique. Il est important de reconnaître la place des parents dans les maisons de naissance puisqu'ils veillent sur les pratiques qui s'y exercent en s'assurant qu'elles répondent réellement aux besoins des femmes et des familles.

3.2 La maison de naissance

La maison de naissance est une entité distincte d'un centre hospitalier, et est rattaché d'un point de vue administratif et organisationnel à un CIUSSS ou CISSS. Toutefois, il est indiqué que ce lien n'en est pas un hiérarchique et que donc, la maison de naissance et les sages-femmes qui y pratique demeurent autonomes de leur actes et actions (Gouvernement du Québec, 2015a).

La maison de naissance est un lieu de naissance parmi deux autres, soit le domicile ou l'hôpital. Elle est aussi une partie centrale de la pratique des sages-femmes puisqu'il s'agit de leur lieu de de pratique principal. Cet environnement est aussi un lieu d'apprentissage pour les étudiant-es en pratique sage-femme, un espace d'accouchements pour les femmes et les familles et finalement un lieu d'implication pour les usagères de ce service (Comité provincial des maisons de naissance, 2000). Ce sont dans les comités de parents que celles-ci s'investissent.

4. MÉTHODOLOGIE

La collecte de données a été réalisée par l'entremise d'entretiens semi-dirigés et aussi par la rédaction d'un journal de bord permettant de colliger différentes réflexions conceptuelles, méthodologiques et théoriques. Les entrevues ont été réalisées auprès de 16 femmes, soit une douzaine de femmes présentement impliquées dans un comité de parents différent, rattaché à l'une des 12 maisons de naissances québécoises ; et 4 femmes pionnières, impliquées durant les projets-pilotes⁷. Les données recueillies permettent d'atteindre une représentativité à l'échelle du territoire du Québec puisque toutes les régions ayant une maison de naissance ou un service sage-femme et pour lequel il existe un comité de parents actif ont été pris en compte.

5. LES RÉSULTATS PRELIMINAIRES DE LA RECHERCHE

Les données qui émergent de cette recherche sont analysées en prenant en compte le cadre conceptuel de la participation. Plusieurs auteur-es ont développés des concepts en lien avec la participation sous diverses formes (Godbout, 1983 ; Mercier, 2009) ou en lien avec la participation des membres ou les pratiques démocratiques au sein des groupes communautaires (Guberman, 2004 ; René, Soulières et Jolicoeur, 2004). Certains abordent le concept de participation, aussi nommé « citoyenneté » en la considérant à plusieurs niveaux, selon le contexte, l'objet de la participation ainsi que son espace d'action. Les auteur-es sont donc amenés à définir des termes comme : participation démocratique, publique, politique, civique ou sociale (CSBE, 2004; Mercier, 2009).

La participation politique se définit comme étant l'exercice du pouvoir de manière indirect ou direct et l'espace de cette participation s'exprime au niveau « des structures décisionnelles formelles, institutionnalisées et liées au pouvoir d'État » (Mercier, 2009, p.26). Cette conception peut souvent être liée à la participation publique, qui par ailleurs, se définit plutôt comme étant mise en place et encadrée par l'État. Dans ce cas, c'est donc lui qui organise et invite les citoyennes à prendre part à une initiative prenant la forme d'un forum ou d'une consultation (CSBE, 2004, p.8). Au-delà de cette conception de la participation publique, Mercier (2009) définit quant à lui la participation sociale en la comparant à la citoyenneté sociale. L'objet de cette participation est donc de « transformer et d'influencer les politiques, les normes, et les structures sociales au plan macro-social et à celui des communautés locales » (Mercier, 2009, p. 26).

La participation des comités de parents dans les maisons de naissance au Québec s'inscrit donc à mi-chemin entre une participation sociale, et une participation publique. En effet, la maison de naissance est financée à même les fonds publics, ce qui la rend théoriquement lié au concept de participation publique plus formel et institutionnalisé. Toutefois, en mettant en relation la pratique sage-femme, qui est autonome, ainsi que les comités de parents, il est aussi possible de discuter cette participation en des termes plus « sociaux » et libres. Ce sont donc, en outre, ces

⁷ En juin 1990, après de nombreuses négociations et une commission parlementaire sur la pratique des sages-femmes, la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre des projets-pilotes entre en vigueur. Ces projets-pilotes, au nombre de 8 (Alma, Gatineau, Mont-Joli, Pointe-Claire, Sherbrooke, Saint-Romuald, Montréal et Puvirnituk), de type expérimental avaient pour but d'« évaluer les effets de la pratique des sages-femmes sur l'humanisation et la continuité des soins, la prévention des naissances prématurées ou de faible poids, l'utilisation des technologies obstétricales et l'adaptation aux clientèles cibles » (Gouvernement du Québec, 2015a ; 5).

perspectives qui permettent d'analyser les données de cette recherche en tentant de situer des concepts comme le pouvoir, la prise de décision, les valeurs de la maison de naissance ainsi que les espaces d'actions et de revendications des femmes.

Les résultats préliminaires de la recherche permettent de s'interroger sur différents principes et fondements inspirants l'activité et les bases des comités de parents. Une analyse partielle des données recueillies permet d'ores et déjà de constater que les femmes impliquées dans les comités d'usagères, se rencontrent et décident de s'unir sur la base d'une expérience commune, d'une volonté d'appartenir à un lieu, à un groupe, à une expérience. À travers cette action collective, elles prennent action soit suite à la naissance d'un enfant, à l'immersion dans le monde de la périnatalité ou suite à une expérience difficile ou inspirante. Les propos de plusieurs participantes à la recherche se sont exprimés ainsi en parlant de leur implication dans le comité de parents ou plus largement dans le mouvement pour l'humanisation de la naissance.

Moi mon suivi sage-femme a changé ma vie complètement... complètement [...] C'est mon suivi sage-femme qui m'a donné tellement confiance en moi, en mes capacités de femme, de mère... et c'est ce petit peu là que j'ai envie, ben ce gros là, mais que j'ai envie d'aller en redonner un p'tit peu aux femmes... [...] Tout ça m'a ouvert une passion pour la périnatalité, parce que [...] je me rends compte à quel point c'est riche, pis que tu peux grandir de ces expériences-là. (Participante actuelle 2)

Les actions, variant d'une maison de naissance à une autre, s'organisent autour de la vie associative de la maison, des revendications politiques ou de la sensibilisation, des préoccupations autour de la pratique sage-femme et de son développement. La majorité des femmes impliquées souhaitent que la maison de naissance soit un milieu de vie qu'elles désirent investir et s'approprier, au même titre que les organismes communautaires autonomes.

Ça fait une transition j'ai l'impression. Ça devient une sorte de poursuite de l'expérience si tu veux là. [...] Dans le fond, la maison de naissance ça représente beaucoup pour la plupart des couples, pis des familles. Ça représente beaucoup symboliquement aussi, je pense que c'est comme un peu de poursuivre ça... [...] dans le fond de reconnaître leur besoin pis leur désir d'être encore, de vivre encore ça... [...] On a plein d'idées qui pourrait prendre forme mais hum... C'est ça petit à petit ... mais des trucs aussi justement là... plus de l'ordre de la maison... tu dis milieu de vie, mais plus aussi justement, qu'on [fasse]des choses ensemble... on mange ensemble... des trucs comme ça un peu, qui rendent, [...] qui sont vraiment dans le... dans le presque quotidien de la vie... qui poursuivent un peu l'idée que l'accouchement c'est naturel [...]. (Participante actuelle 1)

Toutefois, pour certaines femmes la mise en place d'un milieu de vie ne se fait pas aussi facilement dans leurs maisons de naissance. Certains comités doivent même mettre beaucoup d'efforts afin d'être reconnu et de se sentir légitime d'être à la maison de naissance et d'y tenir des activités ou des causeries.

Plusieurs facteurs contraignants ou facilitants la participation des femmes dans les maisons de naissance sont à mentionner puisque ceux-ci influencent directement l'expérience et l'action des groupes selon les femmes interrogées. À ce titre, il est possible de nommer : le temps dont dispose les femmes impliquées (l'énergie, la famille, le travail), les liens entre les femmes et les

sages-femmes (ouverture ou non du milieu et la qualité du lien), la visibilité du groupe, l'espace physique et les locaux, les ressources financières et humaines qui sont mises ou non à la disposition des comités, les membres (la mobilisation, la motivation, la participation) ainsi que les balises pouvant être imposées par les acteurs en présence (sages-femmes ou institution). Les comités de parents sont donc tributaires d'un grand nombre de facteurs. Il est d'ailleurs possible de signifier qu'un facteur facilitant le travail d'un des comités et permettant une continuité de leurs actions, est sans contredit la présence d'une personne qui coordonne et assiste les parents dans leurs projets. Il est, en ce sens, important de signifier que pour plus de la moitié des groupes interrogés, l'ajout d'une ressource humaine, comme pour le comité mentionné ci-haut, permettrait d'assurer la continuité et la survie du comité de parents auquel ils appartiennent (Lorrain, 2016).

Il est également possible d'entrevoir que les femmes rencontrées entretiennent des liens fort différents avec les instances en présence, que ce soit avec les sages-femmes ou avec les prestataires de services (CISSS ou CIUSSS) des différentes régions (Lorrain, 2016). Il est aussi possible de comprendre que le pouvoir détenu par les comités, autant dans la définition de leur mission et de leur structure, que dans les prises de décisions concernant la maison de naissance varie de beaucoup d'une région à l'autre et dépend très certainement de la qualité ou même de l'existence des liens entre le comité et les sages-femmes de la maison de naissance (Lorrain, 2016). Certaines femmes définissent leurs relations avec la maison de naissance de manière floue alors que d'autres femmes sont très enthousiastes quant aux relations qu'elles entretiennent avec les sages-femmes par exemple.

Nébuleux, nébuleux. On sait pas... On marche sur des œufs. Vraiment (silence) ehh... Y'a pas de conflit mais en même temps on s'obstine pour savoir c'est laquelle qui va demander la permission [...]. (Participant actuelle 2)

[Notre lien avec la maison de naissance...]...Ben euh... excellent... (rires)... désiré, (rires)... [...]. (Participant actuelle 5)

À la lumière de ces analyses préliminaires, il est possible de débiter une réflexion sur une simple typologie qui permettra de classer les comités de parents selon différents éléments clés. Cette organisation permettrait de définir une première catégorie de comités « associatifs », une autre catégorie de comités « associatifs et politiques » et finalement une catégorie de comités « officiels et encadrés ». Ces trois typologies permettront de classer les différents comités de parents selon divers éléments comme la participation des femmes, le mode de fonctionnement et le type des activités et des actions. La première catégorie correspond à des comités qui ont généralement une participation difficile sur le plan du recrutement pour l'organisation et qui ne font aucunes activités de natures politiques. Dans cette catégorie, seules les activités à caractère social sont acceptées et plusieurs des comités de cet ensemble questionnent leur réelle autonomie d'action. La deuxième catégorie rassemble les comités qui en plus d'organiser des activités sociales, organisent ou participent à des actions politiques (manifestations, comités de travail sur la pratique sage-femme). Finalement, la troisième catégorie de comités renferme tous les comités qui sont enregistrés selon la loi des entreprises, à titre d'OSBL. On retrouve des comités qui font des activités politiques et associatives, et qui en plus ont choisi d'obtenir un statut officiel.

CONCLUSION

Ce texte aura permis, dans un premier temps, de situer la problématique de la participation en maison de naissance, en abordant le contexte historique, politique, légal et institutionnel et en présentant la pratique sage-femme. En deuxième temps, il aura été possible de cerner la méthodologie et le cadre théorique de cette recherche ainsi que d'en présenter les résultats préliminaires. Concrètement, cette recherche permet d'éclairer la participation et la place des femmes dans les maisons de naissances permettant une meilleure compréhension des demandes et des démarches effectuées par les parents militants pour l'appropriation de l'accouchement et de la maison de naissance. Cette recherche permettra de soutenir les pratiques et les comités de parents des maisons de naissance puisque les parents, principalement des femmes, pourront se baser sur l'expérience commune et comparée de leurs actions et de leurs vécus.

BIBLIOGRAPHIE

- Bouffard, M. et L. Grégoire (1998). *Bilan de l'expérience des femmes et des hommes ayant bénéficié des services des sages-femmes dans le cadre des projets-pilotes en Maisons de naissance*. Extrait du site web du Groupe Maman le 10 avril 2015 : <http://www.groupemaman.org/docs/BilanGM1998.pdf>.
- Comité provincial des maisons de naissance (2000). *Les maisons de naissance au Québec : Cadre de référence*. Repéré à http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/89051.pdf.
- Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) (2004). Participation et consultation des citoyennes et citoyens en matière de santé et de bien-être. Repéré à http://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/Archives/ConseilSante/BienEtre/PublicationsCommissaire/20040811_consult_cfr.pdf.
- Giroux, M-E. (2008). *La lutte pour la reconnaissance des sages-femmes au Québec (1975-1999)*. (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal). Extrait du site web d'Érudit le 11 mai 2015 : <https://depot.erudit.org/bitstream/001345dd/1/MS0802.pdf>.
- Godbout, J. (1983). *La participation contre la démocratie*. Montréal. Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 190 p.
- Gouvernement du Québec (2015a). *Cadre de référence pour le déploiement des services de sage-femme au Québec*. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-816-01W.pdf>.
- Gouvernement du Québec (2015b) Loi sur les sages-femmes, RLRQ c S-0.1 (2015). Repéré à l'adresse http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_0_1/S0_1.htm.
- Gouvernement du Québec (2015c). Loi sur les services de santé et les services sociaux, RLRQ c S-4.2 (2015). Consulté à l'adresse http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html.

- Guberman, N. (2004). *Le défi des pratiques démocratiques dans les groupes de femmes*. Montréal. Éditions Saint-Martin, 252 p.
- Lorrain, R. (2016). *La participation des femmes en maison de naissance au Québec* (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal. (À paraître).
- Mercier, C. (2009). *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation (Rapport)*. Université du Québec en Outaouais, Documentation et diffusion, no 8.
- Regroupement Les Sages-femmes du Québec (RSFQ) (2015). *Philosophie de la pratique sage-femme*. Extrait du site web de du RSFQ le 11 mai 2015 : <http://www.rsfq.qc.ca/sage-femme/sage-femme-philosophie.html#top>.
- René, J.-F., M. Soulières, F. Jolicoeur (2004). « La place et la participation des parents dans les organismes communautaires famille : pratiques et défis pour une prise en charge citoyenne ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, no 1, autonome, p. 66-82.
- Rivard, A. (2014). *Histoire de l'accouchement dans un Québec moderne*. Montréal. Éditions Remue-Ménage.
- Savard, S. (1987). Accoucher à l'hôpital : où en sommes-nous aujourd'hui. Dans Saillant F. et O'Neill M. (dir.) *Accoucher autrement : repères historiques, sociaux et culturels de la grossesse et de l'accouchement au Québec*. Montréal : Éditions Saint-Martin, p. 279-294.

2. POUR UNE GENTRIFICATION SOCIALEMENT ACCEPTABLE : IMPORTANCE DE LA COEXISTENCE DES INITIATIVES LOCALES ET LA VOLONTÉ POLITIQUE

Leila Ghaffari

Doctorante en études urbaines, sous la direction de Juan-Luis Klein (Université du Québec à Montréal) et Abdelillah Hamdouch (Université de Tours)

INTRODUCTION

Il n'existe pas de consensus clair concernant les effets positifs ou négatifs de la gentrification même si un préjugé défavorable envers le phénomène semble persister dans certains milieux. Mais la gentrification est-elle toujours mauvaise ? Voilà une question qui a généré beaucoup de débats récemment en études urbaines et qui mérite d'être abordée. Ces débats remettent en question la relation obligatoire qui existerait entre la gentrification et le déplacement de population.

La déqualification des quartiers, qui en soi est le résultat de différents changements dans les villes et les sociétés (Fontan, Klein et Lévesque, 2003), provoque divers types d'interventions publiques. Les interventions présentées souvent comme solution dans une telle situation sont celles visant la mixité sociale et la réhabilitation urbaine⁸. Dans les deux cas, ces interventions suscitent la gentrification⁹.

La relation entre la gentrification et le déplacement¹⁰ des résidents dans les quartiers en revitalisation a créé un grand débat depuis les années 1980 alors qu'il y avait un quasi-consensus sur le fait que le déplacement des résidents les plus vulnérables était le principal effet de la gentrification. Pourtant, des travaux récents mettent en doute cette affirmation. Hamnett (2003) affirme que ce qui arrive dans les quartiers gentrifiés n'est pas le déplacement, mais plutôt l'élargissement de la classe moyenne. Dans le même ordre d'idées, certains chercheurs remettent en question l'existence même du déplacement dans le processus de gentrification en réalisant des analyses quantitatives des quartiers gentrifiés (Freeman et Braconi, 2004 ; Freeman, 2005 ; Butler, 2007). Cette perspective soulève beaucoup de réactions. Des auteurs la réfutent en remettant en cause la définition du déplacement utilisée dans ces études et en soulignant les faiblesses de la méthode qu'elles utilisent (Atkinson, 2000 ; Lees et Davidson, 2010). D'autres soutiennent que ces travaux sous-estiment l'ampleur des déplacements (Newman et Wyly, 2006). Selon Davidson (2009), ce qui est commun à tous ces débats est la lecture du déplacement comme un processus purement spatial. D'après lui, bien que l'expulsion des résidents soit une

⁸ Dans ce texte, nous utilisons le concept de « réhabilitation urbaine » pour tous les changements qui visent à « augmenter la qualité des quartiers », et donc pour tout ce qui est de la requalification urbaine, la régénération urbaine, la rénovation urbaine, la revitalisation des quartiers, etc.

⁹ Dans certains textes de littérature française, le terme « gentrification » est remplacé par celui d'« embourgeoisement ».

¹⁰ Nous pouvons observer le remplacement du concept de « déplacement » par « relogement » dans certains programmes. Selon nous, un tel choix de mot neutralise le sens négatif du déplacement.

partie importante du problème, son absence ne peut être utilisée comme preuve d'une absence complète de déplacement (Davidson, 2009).

Le thème du déplacement a été souvent négligé par les défenseurs de la mixité sociale et la diversité ; dans les travaux qui essaient de le diminuer, les efforts sont limités à la relocalisation spatiale. Le déplacement a été de même sous-estimé par les défenseurs de la gentrification. Parmi les chercheurs qui s'opposent à la gentrification, la position est tellement négative que la possibilité de pouvoir contrôler la gentrification en limitant le déplacement est très rarement abordée. Quant à nous, nous essayerons d'explorer l'hypothèse d'une « gentrification gérable » défendue par Freeman (2005), sans pour autant mettre en doute l'existence du déplacement dans le processus de la gentrification.

Dans ce texte, nous suggérons que les effets négatifs de la gentrification ne se limitent pas au déplacement physique des résidents ; la perte de sens de lieu et la marginalisation des résidents de longue date constituent aussi une forme de déplacement social et mental qui bloque l'acceptabilité sociale de la gentrification. Donc, notre hypothèse est que pour que la gentrification soit socialement acceptable, la population locale doit profiter de ses bénéfices. Les « gentrificateurs » doivent donc voir à préserver le sens de lieu et à assurer le « droit au quartier » de tous, y compris des plus démunis. Pour cela, la participation citoyenne dans les initiatives qui génèrent et conduisent la gentrification est essentielle.

Nous allons présenter notre sujet en trois temps ; dans un premier temps, nous allons présenter le cadre conceptuel et la problématique ; dans un deuxième temps, nous allons présenter un modèle d'une gentrification socialement acceptable, selon les résultats partiels de notre recherche ; et finalement, dans la conclusion, nous allons décrire le chemin que nous souhaitons poursuivre afin de pouvoir raffiner le modèle proposé.

1. CADRE CONCEPTUEL ET PROBLÉMATIQUE

1.1 D'une gentrification critiquée à une gentrification socialement acceptable

Les pionniers de la recherche sur la gentrification, Ruth Glass (1964) et Neil Smith (1979), voient la gentrification comme un processus de reconstruction des classes sociales. Neil Smith (1979) se base sur la théorie du *rent gap* (écart de la valeur locative) pour expliquer la gentrification. Selon Smith (1979), la gentrification se produit quand il y a une incompatibilité ou un *rent gap* entre les potentiels des retombées économiques d'un bâtiment et les gains économiques engendrés par son utilisation. La critique de Lees *et al.* (2010) à la théorie du *rent gap* est qu'il est difficile de mesurer cet écart empiriquement. Selon Ley (1994), le processus de gentrification commence avec l'évolution des besoins et des aspirations sociales plutôt qu'avec les changements structurels dans le marché du logement.

Plus récemment, différentes théories ont tenté d'expliquer la gentrification. Hackworth et Smith (2001) font valoir que le rôle des États dans la gentrification est devenu plus fort en raison du transfert de certains pouvoirs des gouvernements centraux aux gouvernements locaux. La diminution de fonds a mis une pression énorme sur les gouvernements locaux d'augmenter leurs bases d'imposition, ce qui les pousse à adopter des stratégies pour augmenter leurs revenus. Cela a donné une popularité à la gentrification qu'on présente comme associée à la recherche de la

mixité et au redéveloppement (Slater, 2006). D'autres théories émergent pour expliquer la gentrification, comme la théorie de la professionnalisation de Hamnett (2003) et la théorie de la polarisation sociale. Hamnett (2003) montre un élargissement de la classe moyenne lié à la professionnalisation dans le marché du travail. Ceci remet en cause l'utilisation de la gentrification pour expliquer les changements dans la structure sociospatiale de la société. En général, les débats récents mettent en doute le consensus anti-gentrification.

1.2 Gentrification et déplacement

À partir des années 1980, la relation présumée entre la gentrification et le déplacement crée un grand débat. À l'époque, un consensus existe sur le principal effet de la gentrification, à savoir le déplacement des résidents. LeGates et Hartman (1986), dans une étude de seize quartiers gentrifiés, soutiennent que le déplacement impose des difficultés importantes aux populations à faible revenu. L'évolution récente du débat met ce constat en doute (voir Hamnett, 2003 ; Freeman et Braconi, 2004 ; Freeman, 2005 ; Butler, 2007). La recherche de Freeman (2009) par exemple suggère que la gentrification n'a pas qu'une influence négative sur le quartier. De même, Mckinnish *et al.* (2010), en analysant des données des secteurs de recensement, disent ne pas avoir trouvé de preuves du phénomène du déplacement des ménages minoritaires dans le processus de la gentrification. Ces points de vue soulèvent beaucoup de réactions qui tendent à les réfuter en remettant en cause la définition de déplacement utilisée dans ces études et en soulignant leurs faiblesses méthodologiques (Atkinson, 2000 ; Lees et Davidson, 2010). Newman et Wyly (2006), par exemple, affirment que les travaux de Freeman sous-estiment l'ampleur des déplacements. Atkinson (2000), par ailleurs, affirme qu'il est extrêmement difficile d'évaluer le déplacement, surtout quand les déplacés sont les pauvres.

Parmi tous les chercheurs qui se situent pour ou contre la gentrification, d'une façon ou d'une autre, nous distinguons la position de Davidson (2009). Selon cet auteur, ce qui est commun à tous ces débats est la lecture du déplacement comme un processus purement physique¹¹. D'après lui, alors que la migration spatiale des résidents est une partie importante du problème, son absence ne peut être utilisée comme preuve d'un manque de déplacement (Davidson, 2009). Dans le même ordre d'idée, Shaw et Hagemans (2015) affirment que, même s'il est possible de contrôler le déplacement, il y a peu d'évidence que les gens qui réussissent à rester dans le quartier, bénéficient de la transformation. Davidson (2009) essaie de démontrer l'insuffisance des approches qui limitent la conception du déplacement à l'expulsion spatiale. Il suggère une redéfinition plutôt philosophique de la notion de déplacement à partir du concept de *place* et il identifie une lacune dans les savoirs à ce sujet. Davidson (2009) voit le concept de *place* comme équivalant à celui d'espace vécu dont parle Lefebvre (1994).

Dans ce texte, nous traduisons *place* par « lieu » et *displacement*, en ce qui concerne l'aspect psychologique qu'il couvre, par « perte du sens de lieu ». Plusieurs travaux utilisent la notion de lieu, et ce dans divers domaines d'étude comme la psychologie environnementale, le design urbain, la sociologie et la géographie (voir Norberg-Schulz, 1980 ; Canter, 1977 ; Carmona *et al.*, 2003 ; Healey, 2010 ; Relph, 1976 ; Rapoport, 1977). Selon Relph (1976), pour les membres

¹¹ Il faut souligner que dans la langue française le déplacement réfère à un mouvement physique. Mais dans la langue anglaise, *displacement* peut prendre différentes significations.

d'une communauté, le lieu est l'expression des valeurs culturelles et des expériences vécues de ceux qui le créent et y vivent. À travers la relation entre les individus et l'espace, le sens de lieu se manifeste et le sentiment d'appartenance se crée. Relph (1976) identifie trois éléments qui ensemble forment le lieu ; 1-l'apparence, 2- les activités et les fonctions, et 3- les significations et les symboles. Selon Healy (2010), le lieu est fortement relié au sens que les gens lui attribuent. Sepe et Pitt (2014) soutiennent que chaque aspect de lieu porte une signification pour le groupe qui l'occupe. La mémoire collective est formée à travers l'engagement des individus dans le lieu. L'identité de lieu est le résultat de cet engagement. Par contre, le lieu sera réduit à la seule dimension de la localisation si elle est définie de l'extérieur par des personnes non résidentes ou non concernées. Les lieux changent au cours du temps, mais il y a un certain nombre d'invariants qui sont fondamentaux à la compréhension de lieu, tels les éléments physiques, culturels, économiques et sociaux (Sepe et Pitt, 2014, p. 224). Dans ce contexte, la perte de sens de lieu s'ajoute au déplacement physique quand on parle des effets négatifs des transformations dans le quartier et de la gentrification. Plusieurs recherches (Huber, 2011 ; Martin, 2007) attribuent également un aspect politique au concept de *displacement* qui est nommé « marginalisation » dans notre recherche. Cette marginalisation est le résultat de la perte du droit au quartier. C'est dans cette perspective que nous exposerons notre problématique de recherche.

1.3 Problématique

Les débats sur la gentrification sont très polarisés ; d'un côté, nous voyons les écrits qui se situent contre la gentrification en se basant sur le fardeau qu'elle impose à la population vulnérable. D'un autre côté, nous observons les écrits qui défendent la gentrification soit en réfutant l'existence du déplacement dans le processus de la gentrification, soit en se cachant derrière l'objectif de la mixité sociale. Le dialogue qui existe entre ces deux polarités se limite au refus mutuel. Quant à la possibilité de gérer le déplacement, elle reste peu analysée.

La question des effets négatifs de la gentrification a été souvent négligée par les défenseurs de la mixité sociale et la diversité ; et dans les travaux qui essaient d'apporter des solutions à ces effets, les efforts sont limités au moment du déplacement spatial. En ce qui concerne les travaux plus critiques, la position est tellement négative que la possibilité d'en contrôler la gentrification en y apportant des palliatifs est très rarement explorée. Nous nous inscrivons dans une perspective qui envisage une « gentrification gérable ». Nous avons constaté que la question des effets négatifs de la gentrification n'a jamais été explorée en profondeur et qu'une compréhension différente de ces effets est nécessaire afin de pouvoir mieux saisir et gérer les processus de gentrification. L'élimination de déplacement est nécessaire, mais les gens peuvent perdre leur place même en n'étant pas déplacés. Le processus de la gentrification peut générer la perte de sens de lieu chez les résidents de longue date. Également, les résidents de longue date peuvent se sentir marginalisés en perdant le droit au quartier quand les rapports de force changent. C'est en comprenant les effets négatifs de la gentrification qu'on peut aborder la possibilité d'une gentrification socialement acceptable.

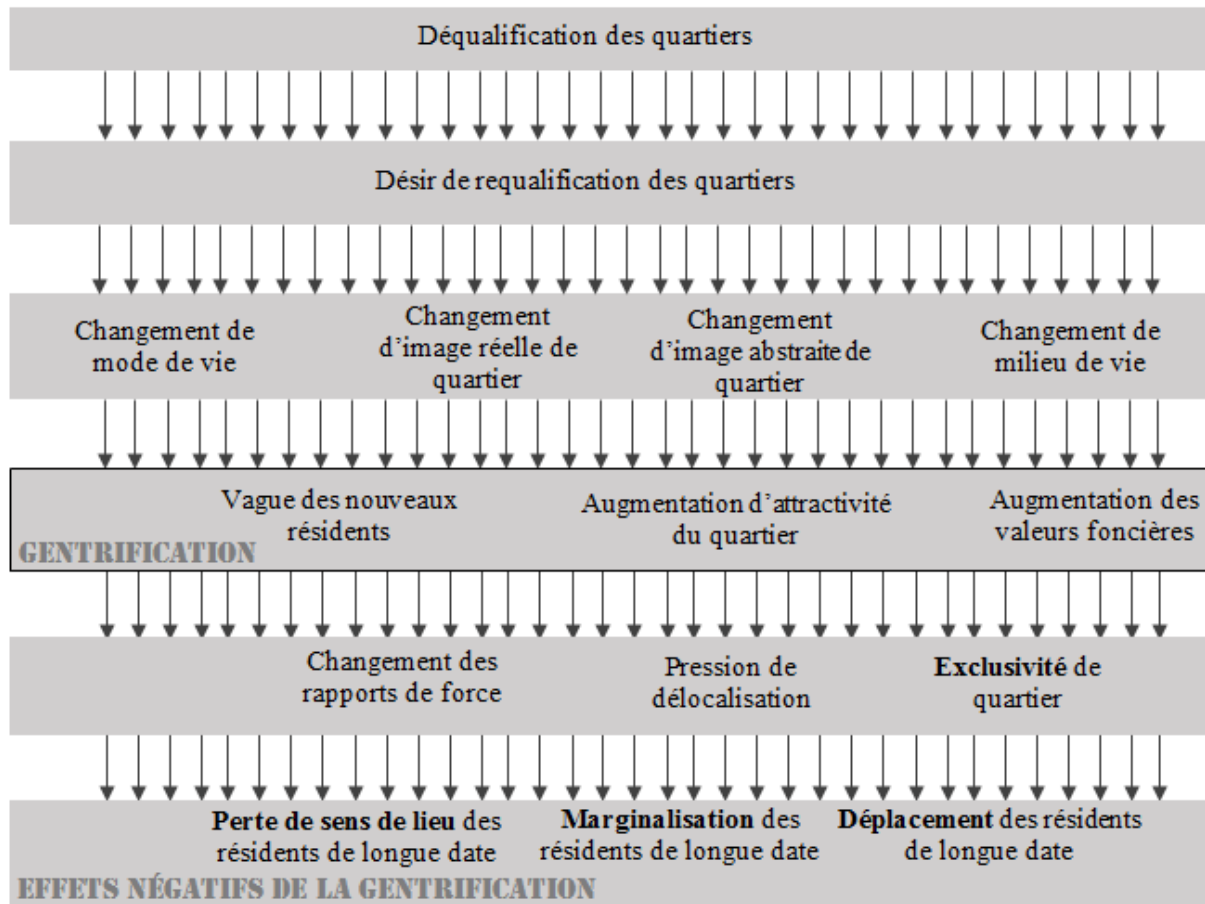
Notre travail propose que la gentrification puisse devenir socialement acceptable si ses effets négatifs sont contrôlés. Pour identifier les effets négatifs, nous avons regardé le processus des transformations qui peut générer divers effets. La déqualification des quartiers génère un désir

de requalification chez les acteurs institutionnels et privés ; dans ce but, les transformations changent le mode de vie, le milieu de vie et l'image du quartier. Ces changements peuvent générer l'augmentation des valeurs foncière et d'attractivité du quartier, et ils peuvent également attirer des vagues de nouveaux résidents vers le quartier. L'augmentation des valeurs foncières accroît l'exclusivité du quartier car les gens qui pouvaient venir s'installer dans le quartier avant, ne peuvent plus le faire à cause de cette augmentation. Cela met également une pression de délocalisation sur les résidents de longue date (Marcuse, 1985)¹². Les vagues des nouveaux résidents, par contre, changent les rapports de force qui peuvent marginaliser les résidents de longue date dans leur quartier. Finalement, les résidents de longue date qui restent dans le quartier font possiblement face à une perte de sens du lieu.

En résumé, nous identifions trois effets négatifs principaux dans le processus de la gentrification soient le déplacement, la marginalisation, et la perte de sens de lieu. Donc, notre recherche essaie de trouver les moyens d'éliminer ces effets négatifs de la gentrification. Nous suggérons principalement qu'en incluant la communauté dans le processus de transformation, nous pouvons réinventer le sentiment d'appartenance et préserver le droit au quartier pour les résidents de longue date. L'élimination du déplacement reste indispensable.

¹² Marcuse (1985) parle de ces deux effets en les appelant *displacement pressure* (la pression de délocalisation) et *exclusionary displacement* (l'exclusivité du quartier).

Figure 1-Cadre conceptuel



2. VERS UNE GENTRIFICATION SOCIALEMENT ACCEPTABLE- COEXISTENCE DES INITIATIVES LOCALES ET LA VOLONTÉ POLITIQUE

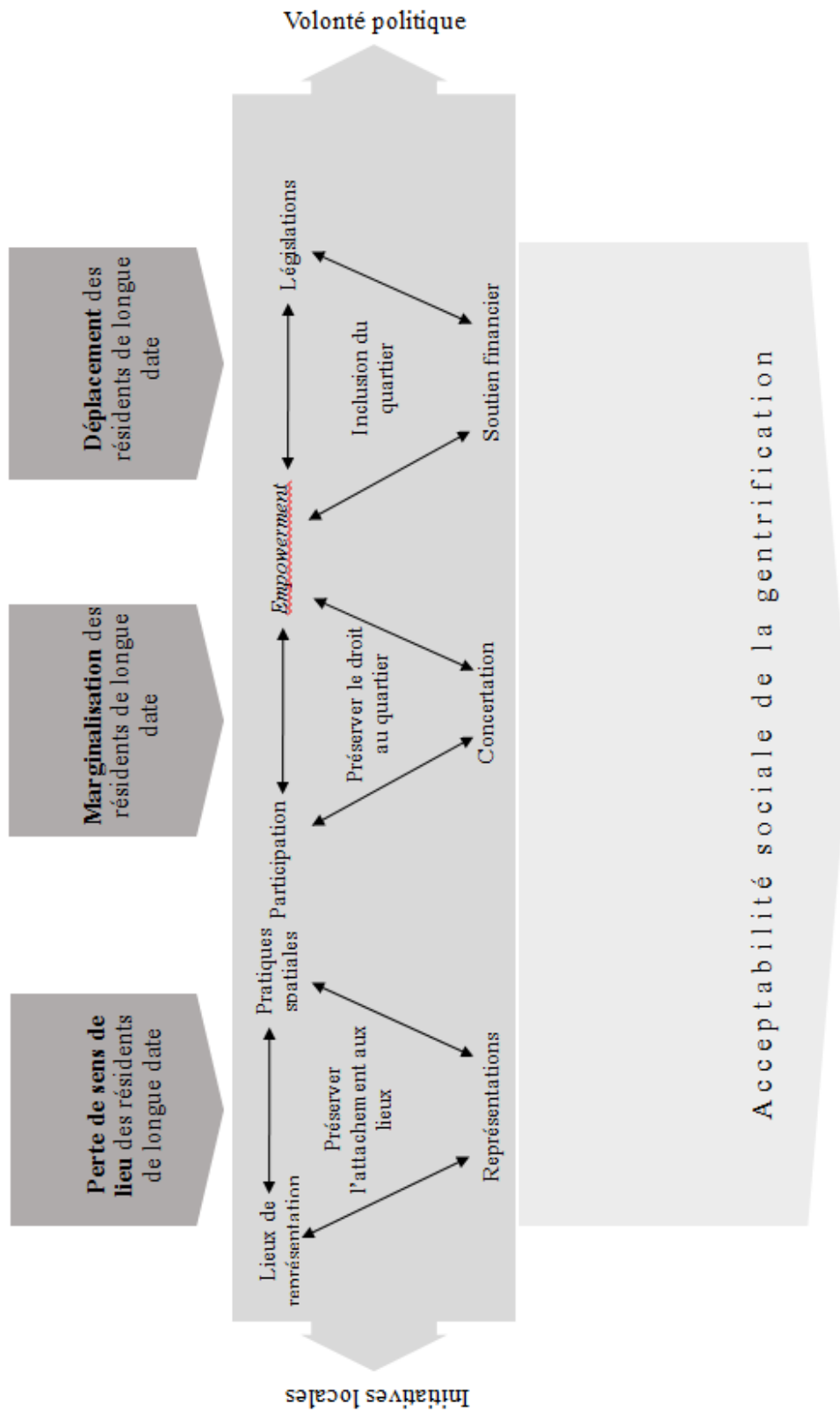
En étudiant toutes les stratégies proposées par diverses études de cas pour contrôler la gentrification, nous pouvons identifier deux grandes catégories de solutions ; l'abordabilité et l'*empowerment*. Mais ces stratégies visent l'atténuation du déplacement tandis que les autres effets négatifs de la gentrification sont souvent ignorés. Dans le cadre de notre recherche, nous proposons un modèle préliminaire pour inclure les autres effets négatifs de la gentrification afin de pouvoir favoriser l'acceptabilité sociale de cette dernière.

Dans ce modèle, nous suggérons que pour atteindre une gentrification socialement acceptable, il faut limiter les trois effets négatifs principaux de la gentrification (la perte de sens de lieu, la marginalisation et le déplacement). Premièrement, afin d'éviter la perte du sens de lieu, nous affirmons qu'il faut préserver les éléments essentiels de lieu ; dans ce cadre, en se basant sur les travaux de David Canter (1977) et Henri Lefebvre (1974), nous présentons trois variables pour le lieu ; les pratiques spatiales, les espaces de représentation, et les représentations de l'espace. Donc, en identifiant ces variables dans les lieux et en les préservant au cours des

transformations, nous pouvons réinventer le sens de lieu et éviter la perte de ce sens. Deuxièmement, pour éviter la marginalisation des résidents de longue date, nous prétendons qu'il faut préserver le droit aux quartiers de ces résidents en utilisant la participation, la concertation, et l'*empowerment* social (Newman et Wyly, 2006; Lees *et al.*, 2010). Dans ce contexte, la présence d'organisations communautaires et d'initiatives locales sont cruciales. Et finalement, pour éliminer le déplacement des résidents et pour que le quartier reste inclusif, nous suggérons qu'il faut profiter des législations, des soutiens financiers, et d'*empowerment* économique. Pour contrôler le déplacement, le rôle du gouvernement local est très important, celui des organisations communautaires l'est encore plus. Ces organisations assurent la disponibilité de logements abordables, par les efforts de la production de logements abordables, mobilisent dans leurs projets les résidents de longue date¹³ et favorisent la médiation entre les résidents et le gouvernement local (Newman et Wyly 2006; Atkinson, 2000; Hartman et Robinson, 2003; Bailey et Robertson, 1997). En général, dans le contexte du processus de la gentrification socialement acceptable, les initiatives locales ont besoin de la volonté politique du gouvernement.

¹³ Voir aussi Martin (2007) sur l'importance des organisations communautaires dans la mobilisation des résidents.

Figure 2 : Modèle d'une gentrification socialement acceptable



3. CONCLUSION

Dans ce texte, nous suggérons que les effets négatifs de la gentrification sont souvent ignorés. Nous supposons qu'en les identifiant, nous pouvons trouver les moyens pour les limiter ; et en limitant ces effets négatifs, nous pouvons favoriser une gentrification socialement acceptable. Notre hypothèse principale est la suivante : pour que la gentrification soit acceptable, il faut que la population locale puisse recréer le sentiment d'appartenance dans le processus de la transformation. Nous suggérons qu'en préservant le droit au logement et le droit aux quartiers, et en réinventant le sens du lieu, on peut rendre la gentrification socialement acceptable, puisqu'elle contribue à la recréation du sentiment d'appartenance.

Dans ce cadre, nous identifions trois effets principaux pour la gentrification qui soient la perte du sens de lieu, la marginalisation, et le déplacement.

Afin de pouvoir contrôler les effets négatifs, nous proposons un modèle qui comporte trois éléments principaux :

- 1- La collaboration : la collaboration des différents acteurs est importante. La présence des organisations communautaires est essentielle pour la mobilisation des résidents et pour la communication avec le gouvernement local. Autrement dit, les initiatives locales des organisations et la volonté politique du gouvernement local sont deux éléments indispensables pour l'acceptabilité sociale de la gentrification.
- 2- L'inclusion. il est primordial d'inclure les résidents de longue date dans le processus de la transformation afin qu'ils puissent s'y identifier et pour qu'ils ne perdent pas leur droit au quartier.
- 3- Le sentiment d'appartenance : les besoins, les préférences, et les valeurs de la communauté locale doivent avoir la priorité dans le processus de la transformation pour que le sentiment d'appartenance soit recréé au cours des transformations.

Ce texte a présenté les résultats partiels de notre recherche qui, à ce stade de nos travaux, sont surtout basés sur une revue de la littérature sur le sujet et sur la construction d'un modèle permettant le contrôle des effets négatifs de la gentrification. Ce travail préalable sera enrichi par deux études de cas ; celle du quartier Hochelaga à Montréal et celle du quartier Madeleine Champ-de-Mars à Nantes. Les données de terrain pourraient venir à modifier ce modèle tout comme elles pourraient faire ressortir certains indicateurs.

BIBLIOGRAPHIE

- Atkinson, R. (2000). The hidden costs of gentrification: displacement in Central London, *Journal of Housing and the Built Environment*, 15(4), p. 307-326.
- Bailey, N. et D. Robertson (1997). Housing renewal, urban policy and gentrification, *Urban Studies*, 34(4), 561-78.
- Butler, T. (2007). For gentrification?, *Environment and Planning A*, 39(1), p. 162-181.
- Canter, D. (1977). *The Psychology of Place*. London: Architectural Press.

- Carmona, M., T. Heath, T. Oc et S. Tiesdell (2003). *Public places-urban spaces: the dimensions of urban design* (1st ed). Boston: Architectural Press.
- Davidson, M. (2009). Displacement, space and dwelling: Placing gentrification debate. *Ethics, Place and Environment*, 12(2): 219-234.
- Fontan, J.-M., J.-L. Klein et B. Lévesque (dir.) (2003). *Reconversion économique et développement territorial*. Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Freeman, L. et F. Braconi (2004). Gentrification and displacement: New York City in the 1990s, *Journal of the American Planning Association*, 70(1), p. 39-52.
- Freeman, L. (2005). Displacement or succession? Residential mobility in gentrifying neighborhoods, *Urban Affairs Review*, 40(4), p. 463-491.
- Freeman, L. (2009). Neighborhood diversity, metropolitan segregation and gentrification: What are the links in the us? *Urban Studies*, 46(10), 2079-2101.
- Glass, R. (1964). Introduction to London: Aspects of Change Centre for Urban Studies, London [reprinted in Glass R, 1989 *Clichés of Urban Doom*: Blackwell, Oxford, p. 132- 158.]
- Hackworth, J. et N. Smith (2001). «The Changing State of Gentrification», *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 92, no 4, p. 464-477.
- Hamnett, C. (2003). Gentrification and the middle-class remaking of Inner London, 1961-2001, *Urban Studies*, 40(12), p. 2401-2426.
- Hartman, C. et D. Robinson (2003). Evictions: The hidden housing problem, *Housing Policy Debate*, 14(4), p. 461-501.
- Healey, P. (2010). *Making Better Places*. New York: Palgrave Macmillan.
- Huber, F.J. (2011). Chapter 10 Sensitive Urban Renewal or Gentrification? the Case of the Karmeliterviertel in Vienna, in Camilla Perrone, Gabriele Manella, Lorenzo Tripodi (ed.) *Everyday Life in the Segmented City* (Research in Urban Sociology, vol. 11), Emerald Group Publishing Limited, p. 223-239.
- Lees, L. et M. Davidson (2010). 'New-build gentrification: Its histories, trajectories, and critical geographies', *Population, Space, and Place*, 16(5): 395-411.
- Lees, L., T. Slater et E. Wyly (eds) (2010). *The Gentrification Reader* (1st ed.). Routledge.
- Lefebvre, H. (1994), Nicholson-Smith, D. trans., *The Production of Space*, First English Edition (1991 – 1st French edition 1974), Oxford: Blackwell Publishers.
- LeGates, R. et C. Hartman (1986). The anatomy of displacement in the United States, in: N. Smith & P. Williams (eds) *Gentrification of the City*. London: Unwin Hyman.
- Ley, D. (1994). Gentrification and the politics of the new middle class. *Environment and Planning D: Society and Space*, 12(1), p. 53-74.
- Marcuse, P. (1985a). Gentrification, abandonment and displacement: connections, causes and policy responses in New York City, *Journal of Urban and Contemporary Law* 28, p. 195-240.

- Martin, L. (2007). Fighting for control, political displacement in Atlanta's Gentrifying Neighborhoods, *Urban Studies*, 42(5), p. 603-628.
- Mckinnish, T., R. Walsh et TK. White (2010). Who Gentrifies Low-Income Neighborhoods? *Journal of Urban Economies*, 67(2): 180-193.
- Newman, K. et E. Wyly (2006). The right to stay put, revisited: gentrification and resistance to displacement in New York City, *Urban Studies*, 43(1), p. 1-35.
- Norberg-Schulz, C. (1980). *Genius Loci: Towards a Phenomenology of Architecture*. New York: Rizzoli.
- Rapoport, A. (1977). *Human Aspects of Urban Form*. New York: Pergamon Press.
- Relph, E. (1976). *Place and Placelessness*. London: Pion.
- Sepe, M. et M. Pitt (2014). The Character of Place in Urban Design, *Urban Design International*, 19(3), p. 215-227.
- Shaw, K.S. et I.W. Hagemans (2015). Gentrification without displacement and the consequent loss of place: the effects of class transition on low-income residents of secure housing in gentrifying areas, *International Journal of Urban and Regional Research*, 39(2), p. 323-341.
- Slater, T. (2006). The eviction of critical perspectives from gentrification research. *International Journal of Urban and Regional Research*, 30(4), p. 737-757.
- Smith, N. (1979). Toward a Theory of Gentrification, A Back to the City Movement by Capital, not People. *Journal of the American Planning Association*, 45(4), p. 538-548.

3. LES TRANSFORMATIONS DISCURSIVES ET LES STRATÉGIES D'ACTION AU SEIN DU SYNDICALISME QUÉBÉCOIS : AVÈNEMENT D'UN NOUVEAU MODE DE RÉGULATION SOCIALE

Jonathan Scott

Doctorant en sociologie, sous la direction de Jean-Marc Fontan et Sid Ahmed Soussi (Université du Québec à Montréal)

INTRODUCTION

Ce texte porte sur les transformations observées à l'échelle des discours et des stratégies d'action du syndicalisme québécois. Plus précisément, il s'interroge sur les discours et les stratégies syndicales au sein de la configuration néolibérale et sur le possible avènement d'un nouveau mode de régulation sociale prenant place au début des années 2000. Qualifié également de néolibéral, ce nouveau mode de régulation sociale oblige à revoir la place accordée à la société civile. Actrice sociale incontournable dans cette nouvelle conflictualité, elle devient, tout comme l'État et le marché, un espace institutionnel de régulation. Saisir les mutations de ces différents espaces de régulation sociale et les dynamiques qu'ils entretiennent entre eux permettent de mieux comprendre les transformations de l'action syndicale au sein de cette régulation néolibérale.

Nous déclinons notre texte en deux volets. Le premier décrit le cadre théorique et explique les raisons pour lesquelles la société civile devient un espace institutionnel de régulation sociale. Le deuxième volet permet de qualifier la scène sociétale dans laquelle se déploie le syndicalisme au Québec depuis le début des années 2000. Cette scène caractérisée par l'obsolescence des modalités fordiennes et keynésiennes de régulation pose la pertinence de réfléchir le syndicalisme en des termes nouveaux.

1. CADRE THÉORIQUE : LA CONFIGURATION NÉOLIBÉRALE

Cette section cherche à mettre en lumière les éléments rendant possible le passage de la régulation sociale fordiste à la régulation néolibérale, passage que nous situons en 2003 avec l'élection du premier gouvernement libéral de Jean Charest. Sa volonté de revoir le « modèle québécois » en insistant sur le bien-fondé d'implanter de nouvelles pratiques étatiques importées de l'entreprise privée, notamment, et d'adopter une posture « pro-austérité » laisse entendre qu'un changement important débute. Ce mode de régulation semble s'installer par la suite, les gouvernements libéraux subséquents ne modifiant en rien cette orientation, bien au contraire.

Ici, il est question de repérer les mutations vécues par chacun des espaces institutionnels au sein de la configuration néolibérale. La conflictualité entretenue entre les espaces institutionnels permet, à travers leurs rapports sociaux, la négociation, les crises d'adaptation et les compromis,

entre autres, de faire émerger un mode de régulation (Fontan, 2008). Or, ces mutations ont comme conséquences directes une transformation de la dynamique sociale que les espaces institutionnels entretiennent entre eux. Les mutations de ces mêmes espaces et la transformation dans leurs dynamiques entraînent inévitablement le passage d'un mode de régulation à un autre. Dans ce nouveau mode de régulation sociale comme dans les modes de régulation sociale antérieurs, le syndicalisme doit s'adapter à l'échelle discursive et stratégique et réorienter sa logique d'action.

Comme nous l'avons déjà démontré dans une communication antérieure (Scott, 2014), les espaces institutionnels de régulation sont en mutations au sein du néolibéralisme. Rappelons brièvement les indicateurs nous confirmant cette réalité. À l'échelle étatique, nous observons dans l'appareil politique l'émergence du discours managérial (Merrier, 1999) et à l'intérieur de l'action politique un processus de dérégulation et d'émancipation des normes étatiques nationales (Sassen, 2006, 2009). Nous avons repéré également deux indicateurs au sein de l'espace institutionnel du marché. La financiarisation des entreprises est ce premier indicateur (Beaulne, 2009). Créant des réalités difficiles nouvelles, telles que la précarité et la flexibilité, et des statuts d'emploi atypiques pour les salariés, le second indicateur est le renouvellement des modalités de production. La société civile, quant à elle, devient une forme institutionnelle nouvelle de régulation sociale par l'affaiblissement et l'effritement de l'État national. Par l'émergence du phénomène de la gouvernance tant à l'échelle mondiale que local et une augmentation de la demande citoyenne extra-parlementaire pour des services publics en réponse à des besoins non satisfaits (Salamon et Anheier, 1998), la société civile devient, comme déjà évoqué, une actrice sociale incontournable au sein de la configuration néolibérale.

Autrement dit, la configuration néolibérale propose des « réformes visant la réduction et le recentrage du rôle de l'État : dérèglementation, équilibre budgétaire, privatisation, libéralisation commerciale, etc. » (Duchastel, 2004, p. 18). Dans cette configuration, le travail devient flexible, atypique, précaire, contractuel (Boyer et Freyssenet, 2000) et s'articule dans le cadre d'une division internationale du travail (Soussi, 2012). Perdant son pouvoir et sa légitimité face à l'État et au marché, le syndicalisme revoit ses stratégies d'action et entreprend des alliances avec l'ensemble des organisations de la société civile pour recréer un contre-pouvoir crédible, légitime et efficace. Nous y reviendrons en détail. L'hypothèse défendue se présente ainsi : en réponse aux changements institutionnels induits par le néolibéralisme, nous observons une transformation adaptative réformiste et peu combative du discours syndical.

2. MÉTHODOLOGIE

Notre recherche a pris comme cas d'étude la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). La démarche méthodologique choisie est celle de l'analyse lexicométrique du discours et des représentations. Pour bien saisir le passage d'une forme régulatoire à une autre et pour comprendre les modalités adaptatives déployées par la CSN, le corpus étudié regroupe différentes sources documentaires recueillies auprès de la CSN entre 1992 et 2014. Deux raisons motivent la sélection de l'année 1992. D'une part, l'analyse de Boucher (1994) se termine, en 1992, en démontrant que la logique d'action de la CSN est de type partenarial, type de logique qui présidait au sein de la régulation sociale fordiste. D'autre part, la prise de conscience des impacts

de la mondialisation par les instances de la CSN, cette année-là, constitue le point de départ de la construction de la nouvelle logique.

Les textes étudiés proviennent de l'instance nationale de la centrale, car l'objectif de la recherche est de saisir le discours officiel. Deux sous-corpus ont été mobilisés, provenant tout deux des procès-verbaux des congrès, tant régulier que spécial, ayant eu lieu de 1992 à 2014. Pour cette période, nous dénombrons neuf congrès réguliers et un congrès spécial. Le premier sous-corpus étudie les propositions adoptées en congrès. Celles-ci représentent une quinzaine de pages à chacun des congrès. Le deuxième sous-corpus s'intéresse, quant à lui, aux rapports du comité exécutif. Ces derniers ont été prononcés par le ou la président(e). Il représente une vingtaine de pages à chaque congrès. Ce sous-corpus a comme objectif de saisir la voix des dirigeants de la CSN et, par le fait même, la voix officielle de cette centrale.

Pour bien saisir l'évolution de l'action syndicale, il faut l'appréhender à l'aide de trois grandes dimensions de l'action syndicale : les actions culturelle, organisationnelle et institutionnelle. La première est l'action sociale influencée par les conjonctures tant politique, économique que sociale qui s'inscrit au sein d'une critique sociale et de luttes culturelles qui transitent généralement par les mouvements sociaux. L'action organisationnelle, quant à elle, est l'action déployée au sein d'une organisation formelle, ici le syndicat, faisant partie d'un système d'acteurs concernés par un secteur d'activité ou un champ social. Enfin, l'expression culturelle et les activités organisationnelles d'une organisation importante comme le syndicat participent à la régulation sociale par la production de normes et de règles sociales où l'action sociale s'institutionnalise. Cependant, la dimension institutionnelle peut avoir une influence inverse où le syndicat, étant moins perçu comme un acteur important par les autres acteurs sociaux, subira les normes et les règles sociales qu'eux détermineront par sa mise à l'écart dans les espaces de décision. Peut-être qu'une des clés de compréhension de la transformation de l'action syndicale doit être saisie dans ce renversement ou ce passage entre un acteur produisant vers un acteur subissant ?

Nous avons étudié chacune des dimensions et essayé de comprendre les transformations au sein de celles-ci. Au tournant des années 2000, ces mêmes transformations nous sont apparues assez importantes pour en conclure qu'il s'agissait d'un changement de logique d'action syndicale.

3. NOUVELLE LOGIQUE D'ACTION

En déployant une nouvelle logique d'action au sein de la configuration néolibérale, la CSN témoigne de sa volonté d'adaptation. L'analyse de nos données discursives nous montre que la CSN s'est tournée d'une logique de partenariat social au sein du compromis fordiste vers une logique de collaboration régulationnelle en contexte néolibéral. Comme lors du passage d'une logique conflictuelle vers celle d'un partenariat social dont le congrès de 1985 désigne le point de rupture (Boucher, 1994), la transformation de la logique partenariale vers la nouvelle nommée collaboration régulationnelle est due également à un point de rupture observé dans le discours de l'exécutif lors d'un congrès, celui de 2005. Rappelons la conjoncture politique particulière de ce congrès. Le gouvernement libéral de Jean Charest est élu en avril 2003 et il adopte, depuis son élection, des politiques néolibérales qu'il sera convenu plus tard de nommer politiques d'austérité. C'est ce que le premier ministre de l'époque appelle la « réingénierie » de l'État. Ces

politiques attaquent de front tant les conditions de travail, les services publics que l'ensemble des acquis sociaux.

Face à un gouvernement qualifié par la CSN d'autoritaire et qui est davantage sensible aux revendications patronales qu'aux demandes citoyennes, la centrale syndicale change de stratégie qui entraîne à son tour une mutation dans sa logique d'action.

Deux extraits dans l'allocution de l'exécutif au congrès de 2005 nous forcent à penser qu'une nouvelle logique d'action prend alors forme. D'une part, il y est évoqué à ce congrès que « depuis l'automne 2004, nous sommes désormais entrés dans une période de guérilla politique contre un gouvernement qui gouverne depuis le premier jour à l'encontre du bien et du sens commun. Tant qu'il persistera dans cette voie, la CSN, avec d'autres, tentera de lui barrer la route » (CSN, 2005, p. 34). Ce premier extrait peut désigner que le partenariat n'est plus possible avec ce nouveau mode de gouvernance néolibérale. Ensuite, toujours à l'intérieur de la même allocution, l'exécutif informe ses membres que la «CSN fourbit ses armes juridiques et conteste la constitutionnalité de plusieurs lois adoptées par le gouvernement » (CSN, 2005, p. 33). Ce deuxième extrait nous indique, quant à lui, que l'action syndicale traditionnelle, face à un gouvernement autoritaire, ne peut plus amener des résultats concrets. Il faut maintenant, plus que jamais, investir le terrain judiciaire.

La logique d'action de la collaboration régulationnelle mise de l'avant par la CSN se définit par trois caractéristiques fondamentales :

1. Un positionnement stratégique de la centrale qui découle du fait que les syndicats doivent partager la scène de conflictualité avec d'autres acteurs de la société civile ;
2. une volonté de la CSN de participer activement au bon fonctionnement de l'économie ;
3. l'acceptation de la CSN du choix du législateur de s'en tenir à une stratégie de saine gestion de l'espace public (Nouvelle gestion publique ou New Public Management).

Expliquons chacune des trois caractéristiques. Pour la première, nous observons que le syndicalisme perd son pouvoir légitime face à l'État et au marché. La dynamique sociale à trois qui présidait au sein de la régulation sociale fordiste est désormais révolue. Coopérant en discréditant systématiquement le mouvement syndical, l'État et le marché obligent celui-ci à revoir ces stratégies d'action pour reprendre une influence. Ce redéploiement stratégique, le mouvement syndical le réalise avec l'ensemble des organisations de la société civile. Deuxièmement, bien que le rapport entre le marché et les syndicats soit difficile, voire ardu, la CSN conçoit qu'un de ses rôles est de participer au bon fonctionnement de l'économie québécoise. Cependant, il y a un écart entre le sens que donne la CSN et celui des milieux patronaux au « bon fonctionnement économique ». Pour la CSN, ce terme renvoie à la manière de redistribuer les retombées économiques pour que tous les acteurs puissent en bénéficier et non seulement une minorité. Voyant son échec à influencer le monde patronal, la centrale syndicale met sur pied en 1996 la Fondation. Pour faire également contrepoids aux décisions économiques néolibérales, la CSN repropose l'économie sociale et solidaire et le projet coopératif comme modèle alternatif à l'économie de marché. Il faut se souvenir que dès le début du syndicalisme, ce projet coopératif est déjà réfléchi comme une alternative au système capitaliste, notamment pour la Grande Association (Petitclerc, 2012) et les Chevaliers du Travail (Harvey, 1980).

La dernière caractéristique, indiquant qu'elle est en accord avec les politiques de saine gestion des deniers publics, ne veut cependant pas dire qu'elle est d'accord avec l'ensemble des politiques d'allégeance néolibérale. L'extrait suivant tiré de l'allocution de l'exécutif au congrès de 1999 résume parfaitement la position de la centrale. Parlant du sommet socio-économique de 1996, l'exécutif mentionne à ses membres que « nous [centrales syndicales] étions d'accord avec l'objectif d'assainir les finances publiques, ce qui représentait un passage obligé pour préserver l'État dans son rôle de régulation et de redistribution de la richesse. Nous nous sommes donc entendus sur l'objectif, mais non sur les moyens » (CSN, 1999, p. 26). Cette citation témoigne que la CSN est de plus en plus à l'aise avec les stratégies de saine gestion mise de l'avant par les gouvernements. L'exécutif affirme plus loin, dans la même allocution, que « la nécessité de redresser les finances publiques, ce qui s'est traduit par l'objectif d'éliminer le déficit du Québec en l'an 2000; [c'est] la nécessité de trouver des solutions pour assurer un financement adéquat des services publics » (CSN, 1999, p. 26). D'autant plus, qu'au congrès spécial de 1995 ayant comme thématique principale l'organisation, la CSN adhère aussi à cette saine gestion en proposant une réorganisation de ces instances pour échapper aux difficultés financières et augmenter le poids de syndicats en unifiant des unités syndicales. Il faut le souligner, la centrale syndicale lie étroitement le retour à l'équilibre budgétaire et la possibilité que l'État redevienne interventionniste.

4. NOUVELLE DYNAMIQUE DE RÉGULATION

Si la logique d'action des acteurs sociaux évolue, la dynamique de régulation sociale se transforme elle aussi. D'une dynamique sociale basée sur le partenariat, la régulation sociale au sein de la configuration néolibérale devient plus aride pour la légitimité du syndicalisme. Pour récupérer cette légitimité, le syndicalisme s'associe à d'autres composantes de la société civile en créant des alliances. Cette nouvelle régulation sociale se forme sur un rapport conflictuel entre deux groupes de protagonistes. L'un est constitué de l'État et du marché et l'autre du syndicalisme et de la société civile. Ayant une vision sociale opposée, la conflictualité entre les deux groupes devient une lutte pour l'opinion publique. Dans une société médiatisée et informatisée, obtenir la faveur de l'opinion publique peut influencer grandement la position de l'adversaire. La circulation de l'information sur les médias sociaux peut devenir un atout pour conscientiser les gens. La prise en compte des médias sociaux, comme internet, permet le dépassement de la critique du phénomène de la convergence médiatique vers une utilisation de ces mêmes médias sociaux comme outil tactique. Les deux extraits qui suivent, le premier au congrès de 2008 et le second à celui de 2014, témoignent de cette nouveauté. Ainsi, pour la centrale syndicale « l'explosion d'internet permet l'accès à tous les médias du monde et permet de mettre en réseau, à une vitesse extraordinaire, les militantes et les militants qui agissent dans tous les domaines: droits humains, syndicalisme, environnement, etc. » (CSN, 2008, p. 34). Elle souligne que pour « construire avec eux un projet syndical qui reflète la diversité de[s] milieux de travail, qui mise notamment sur le processus de négociation pour stimuler la participation », il est essentiel de dépasser leurs divergences afin de créer des alliances qui perdurent (CSN, 2014, p. 24). Nous proposons ici « d'utiliser les nouvelles formes de communication comme les médias sociaux et l'internet » (CSN, 2014, p. 24).

5. CONCLUSION

Ce que nous voulions démontrer ici est le possible passage en 2003 à une nouvelle forme de régulation sociale dite néolibérale. En nous appuyant sur les mutations des espaces institutionnels de régulation sociale que sont l'État, le marché et la société civile, il est convenu de nous interroger ensuite sur les impacts que ces mêmes mutations ont sur le syndicalisme. En interrelations constantes avec les espaces institutionnels et influencé aussi par la régulation sociale, le syndicalisme se transforme également. L'angle de démonstration de cette transformation syndicale a été sa logique d'action. Ayant eu recours à l'analyse de discours, nous avons pu constater que le congrès de 2005 est le point de rupture qui permet le passage d'une logique d'action à une autre.

BIBLIOGRAPHIE

- Beaulne, P. (2009). « L'impact de la financiarisation au Québec », dans Nouveaux Cahiers du socialisme. *Leur crise !* no 2, p. 143-154.
- Boucher, J. (1994). « Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises (1970-1992) ». Thèse de Doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 386 p.
- Boyer, R. et M. Freyssenet (2000). *Les modèles productifs*. Paris. La Découverte.
- CSN. *Changer les choses, changer la vie*, Procès-Verbal du 59^{ème} congrès de la CSN, Montréal, 1999, 310 p.
- CSN. *Ensemble, c'est possible*, Procès-Verbal du 61^{ème} congrès de la CSN, Montréal, 2005, 138 p.
- CSN. *Oser au quotidien*, Procès-Verbal du 62^{ème} congrès de la CSN, Montréal, 2008, 106 p.
- CSN. *J'y crois*, Rapport du comité exécutif du 64^{ème} congrès de la CSN, Montréal, 2014, 68 p.
- Duchastel, J. (2004). « Du gouvernement à la gouvernance. Crise ou ajustement de la régulation néolibérale. » dans *La régulation néolibérale, Crise ou ajustement ?* Outremont. Athéna éditions.
- Fontan, J.-M. (2008). « L'école de la régulation, un projet inachevé ». Montréal. *Cahiers de recherche sociologique*, no 45, p. 11-25.
- Harvey, F. (1980). « Les Chevaliers du travail, les Etats-Unis et la société québécoise, 1882-1902 », dans Harvey, Fernand. *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal Express, p. 69-130.
- Merrier, F.-X. (1999). « La nouvelle Gestion publique : un concept mythique ». *Lien social et Politiques*, no 41, p. 95-103.
- Petitclerc, M. (2012). « Le travail et la classe ouvrière montréalaise au XIX^{ème} siècle », dans Dany Fougères (dir.). *Histoire de Montréal et de sa région. Tome I : des origines à 1930*. Québec, Les Presses de l'Université de Laval, p. 535-568.

- Salamon, L. M. et A. Helmut K. (1998). «Nonprofit Institutions and the Household Sector». In United Nations Statistics Division (ed.). *The Household Sector*. New York. United Nations, p. 315-341.
- Sassen, S. (2006). *Critique de l'État. Territoire, autorité et droits, de l'époque médiévale à nos jours*. Paris. Éditions Demopolis.
- Sassen, S. (2009). *La globalisation. Une sociologie*. Paris. Éditions Gallimard.
- Scott, J. (2014). « Étude sur les transformations discursives et les stratégies d'action au sein du syndicalisme québécois depuis 1980 : sociologie syndicale en contexte néolibéral.» Dans *Actes du 15^{ème} Colloque annuel des étudiant-e-s de cycles supérieurs du CRISES*. Les Cahiers du CRISES, collection Hors-Série, no HS1401, p. 203-214.
- Soussi, S. A. (2012). « La nouvelle division internationale du travail face aux limites du syndicalisme international », dans *Nouveaux Cahiers du socialisme. Du prolétariat au précarariat*, no 7, p. 55-68.

4. DISPARITÉS INSTITUTIONNELLES DANS L'ENCADREMENT DE L'ACTIVITÉ D'ENTRETIEN MÉNAGER : LE CAS DES RÉGIONS DE QUÉBEC ET MONTRÉAL

Guelmbaye Ngarsandjé

Doctorant en relations industrielles, sous la direction de Martine D'Amours et Frédéric Hanin (Université Laval)

INTRODUCTION

Notre étude s'intéresse aux travailleurs de l'entretien ménager encore appelé nettoyage industriel. Notre attention est orientée vers l'encadrement de cette profession à travers les institutions commonsiennes, dont les textes légaux et juridiques qui s'appliquent à l'emploi et au travail. Conscients que le nettoyage est transversal à tous les secteurs d'activités, nous avons choisi de nous intéresser aux secteurs où il est intensif aussi bien en termes d'exercice que d'emplois : les édifices publics, les hôtels, les résidences des personnes âgées, le secteur de la santé et les établissements scolaires.

Il ne fait aucun doute que l'hygiène et la salubrité sont importantes pour les êtres humains. Pourtant, tout le monde ne « fait pas le ménage » pour les mêmes raisons. Il y en a qui le font par nécessité ou parce que c'est une activité routinière qui leur permet de se changer les idées, tandis que d'autres le font pour gagner leur vie, comme c'est le cas des travailleurs de l'industrie de l'entretien ménager. Malheureusement pour ceux-ci, l'image à laquelle renvoie leur profession dans l'imaginaire collectif n'est pas des plus reluisante au point où certains de ces travailleurs, retournant contre eux cette image, en viennent à se dévaloriser par leur travail (Benelli, 2010; Wang, 2002). La littérature est pleine de cas d'études qui pointent du doigt les différents problèmes auxquels ces professionnels font face.

1. QUELQUES RECHERCHES SUR LE SUJET

Aguiar (2006) nous informe que non seulement les travailleurs du nettoyage industriel au Canada souffrent des mêmes affres que les autres travailleurs canadiens mais aussi de problèmes spécifiques à leur profession : ils sont invisibles et ne profitent pas entièrement de leur citoyenneté, aussi bien dans sa dimension politique qu'économique. Il renchérit en se demandant ce que le futur réserve à ces travailleurs et s'ils pourraient un jour se débarrasser de leur statut de citoyens clandestins (*sweatshop citizenship*). Cette invisibilité n'est pas seulement l'apanage des nettoyeurs canadiens. On peut le trouver à Bangkok en Thaïlande (Brody, 2006) en France (Bretin, 1995, 2000b; Denis, 2008, 2009; Lelaube, 1993; Lhuilier, 2005) et ailleurs encore comme aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou encore en Australie (Cruz et Abrantes, 2014; Scandella, 2009; Seifert, 2001).

La situation des employés du secteur de l'entretien ménager a préoccupé plus d'un chercheur. Par exemple, Brétin (1996, 2000a, 2000b) se pose la question de l'importance que leur accorde

les occupants des lieux dont ils sont responsables de la propreté. Pour ce faire, elle fait remarquer que l'accumulation de l'insalubrité est seule témoin de « leur (in)activité » malgré le fait que « l'industrie du nettoyage a mieux résisté à la crise que d'autres secteurs et les services se sont développés et diversifiés » (p. 1). L'auteure s'intéresse aussi à la formation des jeunes vers lesquels l'industrie se tourne en y analysant le besoin des uns d'en sortir et celui des autres d'y découvrir une identité professionnelle. Elle place l'activité « aux confins du jour et de la nuit » car leur exécution pendant les heures de travail « normales » pourrait poser du tort aux employés réguliers occupant les espaces à nettoyer. Cette invisibilité est donc « nécessaire » (Messing *et al.*, 1992) car cette activité est un travail « sale » (Frédérique, 2012; Lhuillier, 2005; Reysat, 2013).

Les conditions d'emploi des travailleurs traduisent une situation précaire, indigne et ambiguë (Aguar *et al.*, 2006; Bérout et Bouffartigue, 2009; Frédérique, 2012; Lamotte, 1982). L'emploi est le plus souvent en sous-traitance ou en placement (Bernier, 2012, 2013; Bérout et Bouffartigue, 2009; Brody et Poirier, 1984; Chevrier et Tremblay, 2003; de Tonnancour et Vallée, 2009; Descolonges, 2011; Fahey, 2004; Fortin et Van Audenrode, 2004; Frédérique, 2012; Havard *et al.*, 2006; Lorenzo et Guy, 2006; Mallette, 2004; Pineau, 2013) ou se fait comme travail autonome (Chevrier et Tremblay, 2003). Les employés à majorité des immigrants et des femmes et des personnes dans des situation de vulnérabilité (Lamotte, 1982; Opatowski *et al.*, 1995; Scandella, 2009). Le syndicalisme y suit les lois locales avec des taux de syndicalisation élevés sans parler des campagnes de lutte pour l'émancipation de ces travailleurs (Cranford, 1998; Erickson *et al.*, 2002; Forsyth et Gramling, 1988; Savage, 2006).

Au Québec, plusieurs acteurs interviennent dans le champ d'activité de l'entretien ménager: les syndicats, les corporations d'entreprises, les comités paritaires et le gouvernement. Les syndicats représentent les travailleurs et défendent leurs intérêts. Les corporations ont pour rôle d'harmoniser les interactions entre les entreprises et prévenir la concurrence déloyale. Quant au comité paritaire, il veille au respect des textes régulateurs de l'activité, notamment aux décrets. Le rôle du gouvernement se résume à édicter des décrets qui renforcent les conventions collectives de façon à éviter des conditions d'emploi et de travail qui pourraient mettre les travailleurs dans une situation encore plus précaire comparativement à la régulation de base qu'est la Loi sur les normes du travail. Malgré l'existence des conventions collectives, les décrets et les lettres d'entente entre les représentations des travailleurs (syndicats) et les employeurs ou encore avec les corporations d'entreprises, on constate des disparités dans les contenus des textes selon les régions, les statuts d'emploi et les classes d'emploi.

Face à ces disparités, nous nous sommes posé la question suivante, question qui n'a pas été abordé jusqu'à date dans la littérature : quelles sont les différences qui existent entre les régions dans les traitements des travailleurs de l'entretien ménager ? Quelle est leur ampleur ?

Si les préoccupations des chercheurs s'intéressant aux travailleurs de l'entretien ménager ont principalement portées sur les conditions de travail et l'organisation syndicale (Cruz et Abrantes, 2014; Opatowski *et al.*, 1995; Samson, 2006), nous pensons que de s'intéresser aux disparités régionales nous permettra de nous attaquer à la racine des problèmes. Il existe des réglementations du travail dans chaque État et nous voulons savoir en quoi ces réglementations influencent ces conditions de travail si difficiles aux employés de l'entretien ménager. Nous

avons donc pris une « petite » échelle, soit celle de la province du Québec, pour analyser les éléments régulateurs qui peuvent expliquer les disparités, d'abord ; puis, de là, comprendre ce qui met ces travailleurs dans ces conditions de travail déplorables.

2. RÉSULTATS

Notre méthodologie est celle de l'analyse documentaire. Nous avons collecté des documents régissant l'emploi dans l'entretien ménager dans différents milieux. Il s'agit notamment de 19 conventions collectives (deux encadrant le travail dans des édifices publics, sept dans des hôtels, huit dans des résidences de personnes âgées, une dans des établissements scolaires et une touchant le secteur de la santé). Les documents proviennent à la fois de la région de Québec et de Montréal.

Le cadre d'analyse est celui développé par Bernier et Côté (Côté, 2008) que Martine D'Amours a bonifié pour l'adapter à la recherche. Pour les besoins de notre recherche, nous distinguerons les éléments du cadre d'analyse en quatre groupes : ceux relatifs à la profession, ceux relatifs aux accommodations sociales, ceux reliés à la santé et la sécurité au travail et enfin ceux en lien avec le post emploi. Les éléments dits professionnels sont ceux dus uniquement à l'exercice du travail alors que les éléments sociaux sont les facilités qu'accorde le travail pour des circonstances spéciales advenant dans la vie des travailleurs. Quant aux éléments de santé et sécurité au travail, ils relèvent du domaine de protection de la vie, de la sécurité et de la santé des travailleurs pendant l'exercice de leur fonction. Finalement, le post emploi prend en compte les mesures mises en place pour permettre aux travailleurs de bénéficier d'une vie décente après la période active.

L'analyse de ces documents fait ressortir des constats généraux suivant : l'activité de l'entretien ménager n'est pas encadrée de la même façon dans tous les secteurs ci-dessus identifiés. Dans les édifices publics, on trouve, en plus de la loi sur les normes du travail et du code de travail, des décrets et des conventions collectives. Dans ce secteur qui semble faire preuve de cohésion dans l'encadrement, on notera des différences appréciables entre les régions de Québec et Montréal. Dans les secteurs de l'hôtellerie, des résidences des personnes âgées, des établissements scolaires ainsi que celui de la santé, le seul élément complémentaire dans l'encadrement de cette activité se trouve être un ensemble de conventions collectives.

Dans le secteur des édifices publics, il existe deux décrets distincts. Malgré quelques différences importantes, des similitudes persistent. Ainsi, les deux décrets distinguent trois catégories de travailleurs (A, B et C) avec une définition assez claire de chaque catégorie : la première est pour les travaux lourds, la seconde pour les travaux légers et la troisième pour les travaux en hauteur et en dehors des bâtiments. Les décrets reconnaissent aussi seulement un seul statut d'emploi, à croire qu'ils sont conçus pour protéger uniquement les travailleurs qui travaillent dans le domaine pour une longue durée. C'est dans les conventions collectives que nous trouverons plus de statuts d'emploi qui diffèrent également. Hormis ces similarités, une large différence distingue les régions montréalaise et québécoise.

Par exemple, concernant le nombre d'heures minimal avant d'obtenir sa permanence, le décret de Montréal le détermine à 280 alors qu'il est de 320 pour Québec. Le niveau de salaire horaire

est aussi différent soit 16,04\$, 15,71\$ et 16,48\$ (en fonction des catégories de travailleurs) dans la région de Québec et 16,78\$, 16,34\$ et 17,32\$ dans la région de Montréal. Toute combinaison sur le traitement salarial nous donne des moyennes (entre le salaire minimal et le salaire maximal du secteur) assez peu flatteuses. Dans l'activité en général, on obtient une moyenne de 13,16\$ pour ce qui est de salaire moins élevé et 14,94 comme moyenne des salaires les plus élevés. La moyenne d'heures travaillées dans le secteur est de 40,08 heures par semaine sans distinction des secteurs.

Lorsque nous regardons en détails et que nous essayons de comparer les traitements, nous constatons que la moyenne de salaires les moins élevés dans la région de Québec est de 13,31\$ et 13,63\$ dans celle de Montréal (2,5% de plus que Québec et 3,60% de plus que la moyenne générale). Celle de salaires les plus élevés est de 14,89\$ pour Québec et 15,69\$ pour Montréal (5,35% de plus que Québec et 5,0% de plus que la moyenne générale) avec une moyenne de nombre d'heures travaillées par semaine correspondant respectivement à 41 dans le Québec et 40 pour Montréal (2,9% de moins que Québec et 0,21% de moins que la moyenne générale).

Une analyse par secteur d'activité donne une moyenne des tranches de salaires les moins élevés de 15,35\$ dans les hôtels, 11,50\$ dans les résidences et 16,02\$ au niveau des édifices publics. Pour ce qui est des salaires plus élevés, nous avons 17,09\$ dans les hôtels, 13,78\$ dans les résidences des personnes âgées et 16,90\$ dans les édifices publics. Alors que les écarts entre les tranches de salaires dans les édifices publics ne marquent pas une grande différence, ils sont de d'environ 2\$ dans les hôtels et les résidences. Si dans les édifices publics la moyenne de nombre d'heures travaillées est égale à la durée conventionnelle de la plupart des travailleurs (40 heures par semaine), elle est d'une heure de plus dans les hôtels.

Qu'apportent les conventions collectives de nouveau ou plutôt, quelle est la mouture des conventions collectives qui a conduit à de telles disparités ? En effet, il faut noter au passage que même si les décrets émanent d'une instance supérieure aux acteurs directement concernés (employeurs et employés/syndicats), ils sont une extension juridique des conventions collectives visant à couvrir une activité dans un secteur bien défini. Les conventions collectives, en général, s'appuient sur la loi sur les normes du travail pour ensuite bonifier les conditions de travail. Ainsi, nous avons constaté que la plupart des conventions collective donnent des conditions supérieures ou égales en termes d'avantages sociaux (congés, vacances, etc.), de mesures de préventions et de protection de la santé et sécurité au travail. Pour ce qui est du post emploi, les travailleurs de l'entretien ménager disposent de très peu de mesures pouvant assurer leur retraite. Cela peut expliquer notre observation sur le terrain qui remarque la présence de travailleurs ayant dépassé l'âge de la retraite.

Qu'est-ce qui peut possiblement expliquer de telles disparités aussi bien régionales que sectorielles ? La première explication est économique. Dans les édifices publics, les décrets peuvent avoir pris en compte l'inflation régionale. Toutefois, cela ne peut expliquer une moyenne d'heures de travail hebdomadaires moins élevée. L'on pourrait se consoler en disant qu'en travaillant moins et gagner plus, les travailleurs de Montréal pourrait faire un gain salarial total sensiblement égal à ceux de Québec ; mais, posons-nous la question : Est-il normal que celui qui travaille moins gagne un salaire supérieur ou égal à celui qui travaille plus ? Si les travailleurs sont conscients d'une telle disparité, il est évident que cela pourrait créer un débalancement avec

la tentation d'aller travailler à Montréal. Cette étude qui s'intéresse aux traitements des travailleurs selon les secteurs montre des écarts très grands et que les conditions de travail ne leur permettent de pouvoir profiter pleinement de leur retraite.

CONCLUSION

En colligeant 22 documents de régulation de l'activité de l'entretien ménager, nous sommes arrivés à la conclusion que la région de Montréal bénéficie de conditions de travail plus avantageuses que celle de Québec. Le secteur des édifices publics s'en sort mieux avec des salaires de la tranche moins élevée plus avantageux que tous les autres secteurs et montre un écart moins élevé entre les niveaux de salaire contrairement aux secteurs des résidences des personnes âgées et des hôtels. Les employés du secteur le moins avantageux sont ceux des résidences des personnes âgées qui, non seulement ont des salaires moyens moins élevés, mais aussi travaillent moins que la totalité de l'échantillon. On y remarque aussi que les instruments de régulation de l'activité sont complémentaires. Ainsi, une application à la fois du décret, de la loi sur les normes du travail et d'une convention collective dans une entreprise contribue à des meilleures conditions que celle qui applique moins d'instruments de régulation.

BIBLIOGRAPHIE

- Aguiar, L. L. (2006). «Janitors and Sweatshop Citizenship in Canada» dans L. L. M. Aguiar et A. Herod (dir.), *The Dirty Work of Neoliberalism: Cleaners in the Global Economy*, p. 16-36.
- Aguiar, L. L. M. et A. Herod (2006). *The dirty work of neoliberalism cleaners in the global economy*, Malden, MA: Blackwell.
- Benelli, N. (2010). « Divisions du travail dans le nettoyage: quand les rapports sociaux «font» le relationnel », présentation faite dans le cadre du colloque international « La dimension relationnelle des métiers de service : cache-sexe ou révélateur du genre ? », Université de Lausanne (Suisse), 2-3 septembre. Laboratoire de sociologie (LabSo) et Centre en Etude Genre LIEGE, en partenariat avec le GDRE MAGE.
- Bernier, J. (2012). « La location de personnel temporaire au Québec : un état de situation », *Relations industrielles*, no 2, vol. 67, p. 283-303.
- Bernier, J. (2013). « Salarié d'agence de location de personnel: gage d'un emploi de qualité ? Essai de caractérisation d'un type d'emploi », dans P.-A. Lapointe (dir.), *La qualité du travail et de l'emploi au Québec : données empiriques et cadres conceptuels*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 191-212.
- Bérourd, S. et P. Bouffartigue (dir.) (2009). *Quand le travail se précarise : quelles résistances collectives*, Paris, La Dispute.
- Bretin, H. (1995). « Nettoyer dans la ville », *Futur antérieur*, vol. 4, nos 30-31-32, p. 159-177.
- Bretin, H. (2000a). « Jeunes formés aux métiers de la propreté: Trajectoires et perspectives d'insertion dans le secteur du nettoyage », *Cahiers de recherches de la MIRE*, no 8, p. 57-60.

- Bretin, H. (2000b). « Le nettoyage, aux confins du jour et de la nuit », *Les Annales de la recherche urbaine*, no 87, p. 95-99.
- Brody, A. (2006). «The cleaners you aren't meant to see: order, hygiene and everyday politics in a Bangkok shopping mall». *Antipode*, vol. 38, no 3, p. 534-556.
- Brody, B. et A. Poirier (1984). « La sous-traitance dans les conventions collectives québécoises : description et analyse », *Tiré-à-part*, no 60, p. 66-78.
- Chevrier, C. et D.-G. Tremblay (2003). La sous-traitance et le travail autonome, note de recherche no 2003-15, Chaire de recherche sur les enjeux socio-culturels de l'économie du savoir.
- Côté, L.-A. (2008). « Disparités de traitement en fonction du statut d'emploi en milieu syndiqué », *Cahiers de l'ARUC-Innovations, travail et emploi*, https://www.aruc.rlt.ulaval.ca/sites/aruc.rlt.ulaval.ca/files/ct-2008-007_louis-antoine_cote.pdf, consulté le 6 juillet 2016.
- Cranford, C. (1998). «Gender and citizenship in the restructuring of janitorial work in Los Angeles», *Gender Issues*, vol. 16, no 4, p. 25-51.
- Cruz, S. A. et M. Abrantes. (2014). «Service interaction and dignity in cleaning work: how important is the organizational context?», *Employee Relations*, vol. 36, no 3, p. 294-311.
- de Tonnancour, V. et G. Vallée (2009). « Les relations de travail tripartites et l'application des normes minimales du travail au Québec », *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 64, no 3, p. 399-441.
- Denis, J.-M. (2008). « Conventions collectives : quelle protection pour les salariés précaires ». *Travail et emploi*, no 116.
- Denis, J.-M. (2009). « Dans le nettoyage, c'est le chantier qui part en grève », dans S. Bérout et B. Bouquiaux (dir.), *Quand le travail se précarise: quelles résistances collectives*, Paris, La Dispute, p. 99-116.
- Descolonges, M. (2011). *Des travailleurs à protéger : l'action collective au sein de la sous-traitance*, Paris, Hermann ADAPT-SNES.
- Erickson, C. L., C. L. Fisk, R. Milkman, D. J. B. Mitchell et K. Wong (2002). «Justice for Janitors in Los Angeles: Lessons from Three Rounds of Negotiations». *British Journal of Industrial Relations*, vol. 40, no 3, p. 543-567.
- Fahey, R. (2004). « Commentaire. Plus de sous-traitance: un gage d'investissement et d'emplois ». *Gestion*, vol. 29, no 2, p. 86-87.
- Forsyth, C. J. et R. Gramling (1988). «Suicide, Unemployment, Dirty Work and the Underground Economy». *International Review of Modern Sociology*, vol. 18, no 2, p. 175-181.
- Fortin, P., et M. Van Audenrode (2004). « Sous-traitance, emploi et salaires ». *Gestion*, vol. 29, no 2, p. 33-37.
- Frédérique, B. (2012). « Emploi précaire, travail indigne: condition salariale moderne dans le nettoyage », *Interrogations*, no 12, <http://www.revue-interrogations.org/Emploi-precaire-travail-indigne>, consulté le 6 juillet 2016.

- Havard, C., B. Rorive et A. Sobczak (2006). « Client, employeur et salarié : cartographie d'une triangulation complexe », *Economies et Sociétés (Série Socio-Economie du Travail)*, no 27, p. 1229-1258.
- Lamotte, A. (1982). *Conditions de travail des néo-québécois dans l'entretien ménager d'édifices publics*, Rapport préliminaire, Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, Montréal Direction de la recherche.
- Lelaube, A. (1993). « Les fausses images des métiers ». *Le Monde*, 19 mai.
- Lhuillier, D. (2005). « Le "sale boulot" », *Travailler*, vol. 14, no 2, p. 73-98.
- Lorenzo, M. S. et L. Guy (2006). « Nature et contenus de la relation de sous-traitance dans le secteur du nettoyage », *Travail Emploi Formation*, no 6, p. 6-31.
- Mallette, N. (2004). « La sous-traitance et les relations du travail au Québec : développements législatifs récents et portée des conventions collectives ». *Gestion*, vol. 29, no 2, 38-47.
- Messing, K., C. Haentjens et G. Doniol-Shaw (1992). « L'invisible nécessaire : l'activité de nettoyage des toilettes sur les trains de voyageurs en gare ». *Le Travail Humain*, p. 353-370.
- Opatowski, S., P. Varailiac, C. Richoux, N. Sandret, L. Peres, D. Riffiod et Y. Iwatsubo (1995). « Enquête sur les ouvriers nettoyeurs », *DMT*, vol. 63, p. 167-180.
- Pineau, A. (2013). « Conjuguer relations tripartites et sous-traitance avec travail décent ». *Cahiers de Droit*, vol. 54, p. 461-587.
- Reyssat, F. (2013). « Travail sale et sale boulot, de la résistance à l'émancipation. Les ouvriers du nettoyage en région parisienne ». *Encyclo. Revue de l'école doctorale ED*, 382, no 3, p. 41-53.
- Samson, M. (2006). « Travailleurs de l'ombre », dans Beaud S., Confavreux J., Lindgaard J. (dir.), *La France Invisible*, Paris, La Découverte, p. 429-442.
- Savage, L. (2006). « Justice for janitors: scales of organizing and representing workers », *Antipode*, vol. 38, no 3, p. 645-666.
- Scandella, F. (2009). « Renouveau syndical dans le secteur du nettoyage. La campagne Londonienne <Justice for cleaners> », dans S. Bérout et P. Bouffartigue (dir.), *Quand le travail se précarise : quelles résistances collectives*, Paris, La Dispute, p. 117-132.
- Seifert, A. M. (2001). « Le "poids" de la transformation: un chariot trop lourd pour les préposées aux chambres », document de travail présenté au Congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française intitulé Les transformations du travail, enjeu pour l'ergonomie, Montréal.
- Wang, W. (Writer) (2002). *Romance à Manhattan*, dans long métrage produit par R. O. F. Revolutions Studios, Hughes Entertainment.

5. LES IMMIGRANTS RÉUNIONNAIS : ÉTUDIER ET VIVRE AU QUÉBEC. UN DISPOSITIF OUVRANT DES PRATIQUES NOVATRICES DANS L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUES DES IMMIGRANTS ?

Jean-Pierre Perouma

Maîtrise en gestion des personnes en milieu de travail, sous la direction de Nadia Lazzari Dodeler (Université du Québec à Rimouski)

INTRODUCTION

Le Québec souhaite accueillir 50 000 immigrants par année selon le ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC, 2013 p. 28). Il s'agit d'une immigration économique choisie via une grille de sélection qui ouvre les portes de la province. Ce type d'immigration a pour vocation de faire participer les immigrants à l'essor économique et démographique du Québec mais aussi à la préservation de la langue française au Québec. La belle Province compte 8 millions d'habitants, une population vieillissante avec un faible taux de natalité qui aboutira, d'ici une vingtaine d'années, à une situation où les décès seront plus nombreux que les naissances (ISQ, 2014).

Selon l'Institut de la statistique du Québec, la rétention de la main-d'œuvre est un enjeu majeur : sur les 50 000 immigrants économiques accueillis, le Québec n'en retient que 36 500 (ISQ, 2014) qui s'installent prioritairement (pour 96%) dans les 6 régions métropolitaines de recensement (RMR)¹⁴ que compte la province. Les régions périphériques ressentent pourtant des besoins de main-d'œuvre encore plus perceptibles. La région Bas-laurentienne, à l'horizon 2036, devrait perdre 2% de sa population, la population des 20-64 ans (en âge de travailler) représentera 47% de la population totale et l'âge moyen des bas-laurentiens sera de 50 ans (ISQ, 2014). On estime que les besoins de main-d'œuvre seront des enjeux importants pour cette région, même pour la municipalité régionale de comté (MRC) de Rimouski qui se démarquera par un gain de population de + 7%.

Le Bas-Saint-Laurent, autre région périphérique québécoise, est la première région à avoir créé un réseau avec l'île de La Réunion pour favoriser l'arrivée de jeunes réunionnais qui se forment dans des cégeps de la région. Ce partenariat ouvre les voies d'une convention entre le ministère de l'immigration et des communautés culturelles (MICC)¹⁵, le ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport (MELS¹⁶) et la Région Réunion.

¹⁴ Elles se situent à Gatineau, Saguenay, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Montréal.

¹⁵ Ce ministère est maintenant nommé le ministère Immigration, Diversité et Inclusion.

¹⁶ Ce ministère se nomme aujourd'hui le ministère Éducation et Enseignement supérieur.

1. IMMIGRATION EN RÉGION

Les freins à l'attraction et à la rétention de la main-d'oeuvre immigrants sont identifiés dans leur majorité. En effet, l'accès à l'emploi est une des premières entraves, 22% des immigrants sont au chômage après cinq années d'installation au Québec (Arcand et Najari, 2012). Les immigrants éprouvent une certaine difficulté à faire reconnaître leurs compétences et expériences antérieures à leur venue au Québec (Bouard et Cousineau, 2010). L'immigration en région est confrontée à des problématiques spécifiques (Gohdard-Radenkovic, 2013) : l'absence d'un réseau de soutien, l'offre d'emploi plus abondante dans les RMR qu'en région et la difficulté accrue de la reconnaissance des diplômes et expériences.

Si les freins sont identifiés, les leviers, favorisant l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre en région, le sont aussi. Ainsi, une immigration francophone, jeune, diplômée au Québec et/ou disposant d'une expérience antérieure au Québec sont des atouts non négligeables (Papinot, 2012). Concernant les immigrants et l'installation durable en région, on sait désormais (St-Amour et Ledent, 2010) qu'à l'issue de la troisième année d'installation fixe dans une région, l'immigrant économique s'assure un ancrage dans la dite région. En synthèse, être francophone, jeune, étudier au Québec et s'installer durant trois années dans une région devraient être les facteurs cruciaux pour retenir les immigrants.

2. ÉTUDIER ET VIVRE AU QUÉBEC

L'arrivée au Québec via les études semble être une clé pour une installation durable. L'une des difficultés majeures pour les étudiants étant de subvenir aux frais de scolarité et aux frais de subsistance (Gohdard-Radenkovic, 2013). Le dispositif « étudier et vivre au Québec » semble avoir intégré l'ensemble des freins identifiés au préalable afin de proposer, en partenariat avec le MELS et le MICC, une prise en charge optimale des réunionnais.

Mis en œuvre dès 2004, le dispositif¹⁷ concerne à l'origine les cégeps du Bas-Saint-Laurent et de Matane. Depuis, il s'est ouvert à 18 cégeps des régions des Îles de la Madeleine et Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de la Mauricie. Ainsi les étudiants inscrits dans ce dispositif doivent s'inscrire dans une filière d'étude porteuse d'emploi, certifiée par un diplôme d'études collégiales (DEC) et s'investir dans leur réussite scolaire. La Région Réunion leur octroie une aide financière de 700€ par mois pour les trois années d'étude. Par convention, le MICC et le MELS assurent la gestion rapide des demandes de visa et d'inscription aux études. Les cégeps, quant à eux, assurent un accueil et un suivi pédagogique de qualité via leurs services d'aide aux étudiants étrangers. Entre 2004 et 2010, 977 Réunionnaises et Réunionnais ont bénéficié de ce dispositif, les deux tiers ont obtenus un DEC et 222 se sont installés en région¹⁸.

Ce dispositif semble réunir l'ensemble des critères nécessaires à une installation durable d'une main-d'œuvre qualifiée et francophone en région, il nous a semblé intéressant de comprendre quelles sont les motivations des Réunionnaises et Réunionnais quant à leur installation durable

¹⁷ Pour plus d'informations quant aux modalités d'applications de ce dispositif nous orientons vers la lecture du « protocole de coopération en matière de mobilité des jeunes réunionnais » : <https://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/2011-03.pdf>.

¹⁸ MICC. 2011. Étudiants réunionnais dans les régions du Québec.

en région et d'établir des liens entre les facteurs qu'ils perçoivent comme favorisant leur attraction et leur rétention en emploi en région.

3. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Notre objet de recherche est de comprendre les facteurs d'attraction et de rétention des Réunionnais en région dans le but d'améliorer le processus d'attraction et de rétention en région. Compte tenu de notre objet de recherche axé sur les perceptions de cette main-d'œuvre quant à ses attentes et besoins à l'égard de la carrière, nous avons opté pour une démarche qualitative interprétativiste. Nous avons sollicité les Réunionnais en emploi installés dans la région du Bas-Saint-Laurent depuis au moins une année. Il s'agissait de parcourir leur trajectoire de carrière en région, la satisfaction en emploi, les critères de choix d'une région d'installation, la conciliation travail-famille et les freins et potentialités perçues pour pénétrer le marché de l'emploi. Au niveau théorique, nous avons examiné les trajectoires de carrière à partir des ancrs de carrières de Schein¹⁹. Nous avons choisi de pratiquer une étude de cas multiples qui permet de saisir la complexité d'un phénomène d'un point de vue qualitatif. Afin d'adopter une méthodologie qui soit la plus adaptée possible, nous avons suivi les indications de Miles et Huberman (2003) et de Patton (2002) notamment pour retenir l'échantillonnage par « boule de neige ». Patton souligne la pertinence de cette méthode quand il existe des « cases of interest from sampling people who know people who know what cases are information rich, that, is good examples for study, good interview participants » (Patton, 2002, p. 243). La méthode « boule de neige » semble la plus pertinente à partir du moment où il nous est possible d'identifier une source première et fiable pour orienter notre recherche de répondants.

Nous avons interrogé, via un guide d'entrevue, 15 Réunionnaises et Réunionnais, mais 12 ont finalement été retenus. Parmi les trois répondants retirés, deux l'ont été à leur demande et une personne ne remplissait pas les critères de sélection (moins d'une année en emploi). Chaque entretien a été enregistré avec l'aval des répondants et a fait l'objet d'une retranscription fidèle en verbatim. Nous avons codé les données au sens où « les codes sont des étiquettes qui désignent des unités de signification pour l'information descriptive ou inférentielle compilée au cours d'une étude » (Miles et Huberman, 2003, p. 112). Nous proposons ici nos résultats qui, dans un souci de validité interne, ont été soumis au regard de chaque répondant après la retranscription.

4. RÉSULTATS ET DISCUSSION

Bien que dans notre recherche l'installation dans le Bas-Saint-Laurent soit liée au dispositif, les répondants expriment ce désir de s'installer dans « *une ville dynamique dans sa ruralité* » (femme, 32 ans) qui n'est pas sans évoquée La Réunion « *y'a le côté montage, y'a le côté fleuve, ça va peut-*

¹⁹ Selon Schein (1978), tout au long de leur vie, les individus développent le concept de leur propre carrière. Ce processus psychologique les guide dans leur orientation de carrière ou ancrs de carrière et s'articule autour de trois axes : « les talents et les habiletés ; les motivations et les besoins et les valeurs » (Schein, 1978, p. 125). Les huit ancrs de carrière identifiées par Schein sont : l'ancre technique, l'ancre managériale, l'ancre autonomie/indépendance, l'ancre sécurité/stabilité, l'ancre créativité, l'ancre dévouement à une cause, l'ancre défi pur, l'ancre qualité de vie.

être me rappeler l'île de La Réunion, je me suis dit c'est peut-être un bon point stratégique » (homme, 24 ans). Outre le cadre de vie, l'offre de service est aussi un critère essentiel quant au choix, il est important d'avoir *« tout à proximité pareil. T'as comme des activités à faire, t'as des bars, t'as quand même un centre commercial »* (femme, 28 ans). Enfin, parmi les critères de choix important, nos répondants abordent la présence du service d'aide aux étudiants étrangers qui est *« vraiment encadré au niveau cégep. Y'avait les conseillers et les conseillères là-dedans qui nous aidaient vraiment. C'était vraiment bien encadré »* (Homme, 28 ans). La présence de personnes ressources est plus importante que la présence d'une communauté culturelle. L'ethnicité du réseau *« c'était pas mon choix des Réunionnais en particulier, oui ça donne un instinct de confiance. Y'a des gens qui pourront m'aider, [des Réunionnais] qu'il y en ai ou pas, ça va rien changer »* (Femme, 27 ans).

Ainsi, les Réunionnais viennent dans une région qui évoque leur île, la nature, la proximité des services, mais ils choisissent aussi un cégep qui offre un accueil personnalisé de qualité susceptible d'offrir un soutien et un cadre aidant. Les Réunionnais tissent des liens et se créent un réseau professionnel au travers des études collégiales et des stages obligatoires durant leur cursus. Ce réseau permet, à l'obtention du diplôme, d'être en contact avec des employeurs. *« Quand j'étais au cégep y'avait des stages travail-étude, le stage ça a été comme un contact par la suite [...] là j'ai eu mon premier emploi, c'était très facile »* (Homme, 28 ans). Certains sont recrutés rapidement selon leurs qualifications *« j'aurais pu travailler comme n'importe où, en tant qu'infirmière c'était simple, on venait nous recruter »* (Femme, 28 ans). L'accès à l'emploi est rapide, la recherche d'emploi la plus longue a été de deux mois, notre répondant souhaitait trouver un emploi qui correspondait parfaitement à ses qualifications antérieures à son immigration.

L'importance de la qualité de vie est soulignée par l'ensemble de nos répondants pour qui c'est *« vraiment le point clé [...] je voulais un poste qui me permette de vivre, mais c'est surtout de quoi qui me permette de ne jamais négliger ma famille »* (Homme, 23 ans). La qualité de vie est importante pour l'ensemble de nos répondants qui la cite régulièrement parmi les ancrs de carrière dominante quant aux choix de carrière et de vie. Au-delà de la qualité de vie, nos répondants se distinguent par la multiplicité des ancrs dominantes. Ainsi, comme faits notoires, 11 répondants sur 10 ont 3 ancrs de carrières dominantes, 8 sur 12 en ont au moins 4 qui dominant et ils sont 5 à en citer 5 à 6 qui soient d'importance maximale.

L'analyse que nous avons produite avec eux est que le processus migratoire s'ancre autour de trois axes principaux : le désir d'autonomie, le défi et la qualité de vie. Ces trois ancrs s'additionnent pour conduire à la migration, au choix de la région d'adoption, à la satisfaction en emploi et au désir de demeurer dans une région. Enfin, une ancre revêt une acception particulière pour nos répondants, il s'agit de celle liée au « care » qui, dans notre processus de validité interne, s'entend comme le fait de prendre soin d'autrui dans une nécessaire interdépendance et la possibilité de créer du lien.

5. CRÉER DU LIEN POUR ROMPRE AVEC L'ETHNICITÉ DU RÉSEAU ?

De nombreuses études mettent en avant que le facteur principal de départ des immigrants du Québec (28% des 50 000 immigrants par année [ISQ. 2014]) serait lié à la difficulté de composer

avec l'interculturalisme québécois. Combien même les immigrants souhaitent créer et développer des réseaux transnationaux (Parant, 2001) pour s'insérer à la culture québécoise, et ce même avec l'appui du MICC (2013) qui lui consacre une action de son « plan stratégique 2013-2016²⁰ », les immigrants éprouvent des difficultés à « *faire leur place* » (femme, 27 ans).

Selon Bouchard (2013) le niveau d'organisation fédérale privilégie le multiculturalisme qu'il définit comme le fait de placer la diversité au rang de valeur et permet de construire une nation composite jouissant de droits et capable d'exprimer la différence. Toujours selon Bouchard, l'interculturalisme se définit par un « eux et nous », une dualité qui « se manifeste de nombreuses façons, notamment dans le débat des valeurs, des traditions, des cultures associées aux migrants et perçue comme peu compatible ou carrément incompatible avec celle de la société d'accueil ou de la culture majoritaire » (Bouchard, 2013, p. 9). Dans un mode interculturel, il semble que des actions permettent de réduire la distance entre « eux et nous ». Parmi ces actions, le partage d'une langue, la participation citoyenne des immigrés et les échanges seraient primordiaux.

Nos répondants, dans leur pratique quotidienne et leur expérience québécoise exprime la complexité réelle de se faire une place. La complexité à percevoir un « *racisme enfoui* » ou une « *préférence nationale* » dans des relations quotidiennes. Mais un « racisme enfoui » qui n'a pas joué dans le processus d'accès à l'emploi qui est axé sur les « compétences » du répondant. La complexité, à la lumière de l'analyse partagée, relève bien de cette frontière tenue qu'il existe entre « eux et nous ». Les répondants qui sont en couple avec une ou un québécois ne ressentent plus cette distinction car ils entrent dans le cercle intime de leur conjointe ou conjoint.

Nombreux sont nos répondants à avoir investi le communautaire et le bénévolat pour pénétrer un peu plus la culture québécoise. Pour certains, il s'agit de bénévolat avec des enfants en rapport avec le soutien à la motivation scolaire. En ce sens, l'échange interculturel serait intéressant, l'un apprenant la culture du pays d'accueil à celui qui le soutien à la motivation scolaire. Pour d'autres, il s'agit de s'investir dans le communautaire et les ateliers de cuisine collective pour transmettre et partager. D'aucuns s'investissent dans un bénévolat à l'intérieur des cégeps pour diffuser et faire connaître la culture de leur île et créer du lien avec les Québécois. Enfin, certains essayent de créer des associations de réunionnais afin de partager et fédérer les immigrants dans un projet de communauté partagée avec les Québécois.

Ce qui nous semble important, c'est de souligner la volonté des répondants à intégrer la culture québécoise pour en être le plus proche possible et permettre de participer au vivre ensemble. Il semble que cela soit, du point de vue de nos répondants, un facteur crucial dans la rétention de la main-d'œuvre. En effet, nombres d'entre eux évoquent le parcours de ces réunionnais qui, bien qu'ayant un bon salaire et une excellente qualité de vie, font le choix de repartir à La Réunion pour retrouver certaines racines.

²⁰ MICC. 2013. Plan 2013-2016 MICC. Actualisation de décembre 2013.

CONCLUSION

Il apparaît que nos répondants ont vécu un parcours migratoire distinct d'autres immigrants économiques. Le dispositif, qui leur permet d'étudier durant trois années au cégep dans une filière où des besoins de main-d'œuvre sont exprimés, semble pertinent au regard de leur employabilité. Tous ont trouvé un emploi en lien avec leurs besoins et attentes, même si parfois les attentes sont contraintes par des dimensions matérielles et financières. L'emploi en région semble, dans la majorité des cas, être saisi comme l'opportunité de concilier travail et qualité de vie. Si parfois la migration, à l'intérieur du Québec, est envisagée, elle est évaluée en fonction de la qualité de vie qui ne semble pas perçue comme conciliable avec un emploi dans une grande agglomération. Sur nos 12 répondants, une seule personne pense à quitter la région d'études et d'emploi actuel sous l'argument de la difficulté à tisser des liens profonds avec les personnes résidant en région.

Le modèle interculturel semble dresser une frontière pour celles et ceux qui souhaitent s'intégrer encore plus à la culture québécoise. Il ne fait pas obstacle à l'insertion professionnelle car il n'est pas vécu comme un vecteur de discrimination négative, car ce sont les compétences qu'ils détiennent qui favorisent leur emploi. Cet aspect professionnel n'est pas sans nous rappeler Hofstede (2010) et son modèle culturel appliqué au management.

Enfin, nos répondants s'investissent dans un circuit de relations au travers du bénévolat et de l'action communautaire. Cet aspect renvoie au lien établi entre le « don, la dette et l'identité » (Godbout. 2000). En dehors de l'économie de marché et de l'appareil d'État qui gère les finances publiques, il existe une autre forme de relations et d'échanges : le don. Le don est primordiale en société, il permet de faire circuler des objets, des symboles, de la relation et crée des liens entre les personnes.

La création de liens multiples avec une société interculturelle permettrait de se forger une identité nouvelle d'immigrant incluse dans une société distincte de ses origines.

BIBLIOGRAPHIE

- Arcand S. et M. Najari (2010). Situation des immigrants au marché de travail québécois : bref portrait statistique. CAMO. Montréal.
- Boudarbat B. et M. Boulet (2010). « Immigration au Québec : politiques et intégration au marché du travail ». Montréal. Cirano.
- Godbout J.T. (2000). Le don, la dette et l'identité, Homo donator VS homo Oeconomicus. Boréal. Montréal.
- Gohdard-Radenkovic A. (2013). « Politique de rétention au Canada : écarts entre logique des acteurs de l'institution et logique des étudiants étrangers en situation de transition ? », dans Hauser C. Milani P. Pâquet M. (dir.), Sociétés de migrations en débat : Québec-Canada-Suisse : approches comparées, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 97-111.
- Bouchard, G. (2013). « Paradigmes et modèles de gestion de la diversité ethnoculturelle : le cas de l'interculturalisme et du multiculturalisme », dans Hauser C. Milani P. Pâquet M. (dir.),

Sociétés de migrations en débat : Québec-Canada-Suisse : approches comparées, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 9-24.

Hofstede G et M. Minkov (2010). *Cultures et organisations*. 3^{ème} édition. Pearson édition. Paris.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2014). *Perspectives démographiques du Québec et des régions*. 2011/2061. Montréal.

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles (MICC) (2013). *Plan 2013-2016 MICC*. Actualisation de décembre 2013. Gouvernement du Québec.

Miles, M. et M. A. Huberman (2003). *Analyse des données qualitatives*. DeBoeck, Bruxelles.

Papinot C., M. Le Her et A. Vilbrod (2012). « Jeunes français du Québec : Quel mode d'usage des dispositifs d'aide aux nouveaux arrivants ? ». *Recherches sociographiques*, vol. 53, no 2, p. 337-356.

Parant M. (2001). « Les politiques d'immigration du Canada : Stratégies, enjeux et perspectives », *les Études du CERI*, no 80, Paris, CERI.

Patton M.Q. (2002). *Qualitative research & evaluation methods*. 3^{ème} éd. Sage publications. Thousand Oaks.

Schein, E. H. (1978). *Career Dynamics: Matching Individual and Organizational Needs*, Addison-Wesley, Reading, Mass, 276 p.

St-Amour M. et J. Ledent (2010). *Attraction et rétention des immigrants récents hors Montréal : une analyse longitudinale par cohorte d'arrivée au Québec (1992, 1996, 2000 et 2004)*. *Cahiers Québécois de démographie*, vol. 39, no 1, p. 59-90.

6. IMPACT DE L'ACCORDERIE DE MONTRÉAL-NORD SUR LE CADRE DE VIE DES FEMMES IMMIGRÉES

Kadiatou Sylla

Maîtrise en géographie, sous la direction de Juan Luis Klein (Université du Québec à Montréal)

INTRODUCTION

Les programmes d'ajustement structurel, la libéralisation économique et la globalisation ont changé la nature de l'intervention des États à travers la planète. Ces politiques néolibérales, principalement représentées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ont contraint les populations à faire face à leurs besoins sociaux de base sans le soutien de l'État. Ce qui a eu pour conséquence d'accroître l'écart entre les riches et les pauvres (Rakodi, 2005 ; Favreau et Fréchette, 2000 ; Kuenzi, 2006 ; Lamoureux, *et al.*, 2002 ; Falquet, 2003), écart qui s'est creusé davantage chez certains groupes d'individus, comme chez les femmes (Demoustier, 2002, Vaillancourt et Favreau, 2001 ; Favreau, 2003 ; Huybrechts, 2012 ; Falquet, 2003).

Les femmes immigrées sont confrontées à des difficultés pour l'accès à l'emploi, la reconnaissance des acquis et la recherche de logement, ce qui est souvent accentué par une méconnaissance des ressources disponibles. Ces facteurs nuisent à leur intégration et sont susceptibles de conduire à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ce phénomène est autant destructeur que coûteux pour les individus et la société.

Dans un tel contexte, imaginer de nouvelles solutions afin de s'affranchir des politiques néolibérales et de faire face aux crises économiques a favorisé le foisonnement d'organismes de type coopératif, mutualiste et associatif permettant aux communautés locales les plus défavorisées d'entreprendre des initiatives basées sur la solidarité et l'entraide (Favreau et Fréchette, 2000; Kuenzi, 2006). Ces types d'organisme relèvent de la sphère de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, l'économie sociale et solidaire constitue une alternative à l'économie néolibérale (Gueslin, 1998).

L'Accorderie est un organisme à but non lucratif agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Sa mission est la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale grâce à l'échange de services et l'éducation par la coopération (Fare, 2009 ; Brassard, 2015). L'Accorderie, c'est aussi un dispositif de monnaie sociale qui utilise le temps comme monnaie. Elle dispose d'un crédit solidaire et d'un groupe d'achat. Ce choix organisationnel la différencie des autres dispositifs de monnaies sociales et lui confère un caractère original, novateur et une certaine viabilité (Fare, 2009).

L'Accorderie enregistre un nombre élevé de membres et offre plus de services comparativement aux autres dispositifs d'échange local (Fare, 2009). Les services échangés par an dans l'Accorderie sont plus importants que dans les systèmes d'échange local et les banques de temps (Pacione, 1997 ; Seyfang, 1997). L'importance de ce dynamisme au sein de l'Accorderie est dû,

d'une part, au nombre relativement plus élevé des membres et des diversités des services et d'autres part, au fait que l'Accorderie n'a pas connu de période d'essoufflement (Fare, 2009) comparativement aux autres dispositifs de monnaies sociales (Blanc *et al.*, 2003 ; Seyfang, 2004 ; Williams, 2001).

Il existe une gamme variée et diversifiée de services offerts par l'Accorderie dont entre autres, la cuisine, les langues, le ménage, le soutien informatique, la musique, la massothérapie, le sport, etc. Ainsi, les talents, les habiletés et les connaissances de ces membres sont autant mobilisés que valorisés (Fare, 2009 ; 2012 ; Brassard, 2015). Les échanges de services s'opèrent à trois niveaux : individuels, collectifs et associatifs (Fare, 2009).

L'Accorderie a connu un grand succès donnant naissance au Réseau Accorderie du Québec en 2006. On dénombre actuellement sur le portail du réseau 13 Accorderies²¹ à travers la province du Québec (Fare, 2009 ; 2012 ; Brassard, 2015). La présente étude porte sur l'Accorderie de Montréal-Nord.

L'Accorderie de Montréal-Nord évolue dans le modèle d'action de Parole d'excluEs (PDE) qui est un organisme à but non lucratif et fondateur de l'Accorderie de Montréal-Nord. Le modèle d'action de PDE s'inscrit dans une visée de transformation sociale basé sur le croisement de savoirs donnant lieu à une fusion de connaissances à partir de savoirs expérientiels ou vécus, universitaires ou théoriques et professionnels ou d'intervention. Il est constitué de plusieurs acteurs : un comité citoyen, un comité promoteur, la société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM), l'incubateur universitaire Parole d'excluEs (IUPE) et PDE.

1. PROBLÉMATIQUE

Plusieurs quartiers de Montréal sont fortement touchés par la pauvreté (ASSSM, 2008 ; Klein et Champagne, 2011). C'est à Montréal-Nord que les indices de défavorisation du territoire montréalais sont les plus importants ; les résidents y vivent dans des conditions matérielles et sociales des plus défavorables. Le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de faible revenu s'élevait à 29% en 2006. Malheureusement, cette proportion est encore plus élevée chez certains groupes sociaux, notamment les immigrants récents (58%), les personnes vivant seules (45%), les familles monoparentales (38%), la population au chômage (51%) et les personnes de 65 ans et plus vivant seules (54%). (ASSSM, 2012).

Le portrait statistique des accordeurEs de Montréal-Nord, rend compte d'une défavorisation observée par l'Agence de santé et de services sociaux qui est symptomatique des faibles revenus. Près de la moitié des accordeurEs de l'Accorderie de Montréal-Nord sont des personnes immigrées (47,40 %) et 67 % sont des femmes (Brassard, 2015). Le tiers dispose d'un revenu annuel familial en dessous de 10 000 \$, et 60% des accordeurEs vivent avec moins de 20 000 \$ (Brassard, 2015).

En portant notre étude sur l'Accorderie de Montréal-Nord, l'objectif sera double. D'une part, analyser l'impact de celle-ci sur le cadre de vie des femmes immigrées en s'inspirant des indicateurs de défavorisation sociale et matérielle adoptés par le ministère de l'emploi et de la

²¹ Voir <http://accorderie.ca/choisir-son-accorderie>, consulté le 15 juin 2016.

solidarité sociale (MESS). D'autre part, analyser les possibilités d'implantation d'une telle structure dans le contexte guinéen. En effet, ce pays est confronté à des problèmes importants liés à la pauvreté et l'exclusion sociale (Petit et Godard, 2005 ; Bertin, 2007) et le modèle de l'Accorderie pourrait aider à y répondre.

2. APPROCHE CONCEPTUELLE

L'économie sociale et solidaire (ESS) est l'approche utilisée pour cette étude (Klein, 2012 ; Bouchard, 2013). Elle permet d'analyser le potentiel de l'Accorderie en termes de transformation sociale, au regard du cadre de vie des femmes immigrées membres de l'Accorderie de Montréal-Nord.

L'enjeu majeur des initiatives de l'ESS à travers ses structures mutualistes, coopératives, syndicales pour un mode alternatif est « la reconstruction de l'État social au Sud et son renouvellement au Nord » (Favreau et Fall, 2007). Car c'est cet État qui assure la redistribution de la richesse au bénéfice du plus grand nombre (Favreau et Fall, 2007, Favreau, 2005 ; Mingione, 2016). L'ESS est un outil de défense contre la mondialisation de l'économie de marché et est un berceau d'initiatives, d'actions innovantes de survie dans des situations de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociale (Penouil, 1992 ; Assogba, 2008).

Il faut rappeler que les pays du Sud, particulièrement les pays africains, n'ont pas subi la même trajectoire que celle de l'Europe ou de l'Amérique du Nord, notamment à cause de son passé colonial et post colonial (Favreau, 2003 ; Fall et Guèye, 2003 ; Baron, 2007). En Afrique, le concept de l'économie sociale et populaire est généralement ignoré par les économistes et sociologues (Bidet, 1999). Ce n'est que suite aux politiques d'ajustement structurel que ce concept a fait l'objet d'études par quelques chercheurs (Defournyet Develtere, 1999 ; Peemans, 1997). En Afrique de l'Ouest, le concept de l'économie sociale et solidaire s'assimile à l'économie informelle, populaire (Gendron, 2001 ; Fall, et Guèye, 2003). Deux catégories d'activités caractérisent l'économie populaire africaine : les initiatives individuelles développées à une échelle familiale et celles socioéconomiques portées par des grands groupes dépassant l'échelle familiale (microentreprises). La particularité des microentreprises de l'économie populaire est l'encastrement de la petite production marchande dans le tissu social (Peemans, 1997). Ces microentreprises trouvent leur assise au cœur des communautés locales à travers leur composante mutualiste et à travers les différentes formes traditionnelles d'entraide et de solidarité qui ont pris naissance au sein des communautés locales (Defourny et Develtere, 1999). D'ailleurs, les pratiques de l'économie sociale populaire africaine sont empreintes d'éléments culturels autochtones, de modernité occidentale, de relation affective. De ce fait, elles diffèrent largement de la logique capitaliste, quoique encerclée par cette dernière (Assogba, 2008).

Au Nord, particulièrement au Québec, l'économie sociale est considérée comme un dispositif économique à part entière (Racz, 2010 ; Bouchard, 2013), dont les structures interagissent avec le système économique dominant. Dans les faits, ces structures sont généralement intégrées dans le système économique global et porte le nom de l'entreprise d'économie sociale (EES) (Duez, 2013 ; Racz, 2010). La particularité de l'EES est qu'elle est empreinte de dualité sociale-démocrate comme valeur avec une fonction libérale.

3. MÉTHODOLOGIE

La section suivante présente la méthodologie employée lors de notre recherche. Le principal mode de collecte de donnée a été celui de l'entrevue dont le contenu a été analysé par la suite.

3.1 Entrevues exploratoires

Elles ont eu pour but de faire le cadrage de cette étude. Elles se sont déroulées auprès de quatre intervenants (trois acteurs professionnels et un chercheur). Trois séries de questions ont été élaborées : la pertinence de l'étude sur l'Accorderie de Montréal-Nord, la pertinence de l'étude des femmes accordeuses et la pertinence du lien entre PDE et l'Accorderie de Montréal-Nord.

3.2. Type de méthode

Pour analyser l'impact de l'Accorderie de Montréal-Nord sur le cadre de vie des femmes immigrées, la méthode utilisée sera de type qualitatif²² et exploratoire (Mayer *et al.*, 2000).

3.3 Échantillonnage

Les femmes immigrées membres de l'Accorderie de Montréal-Nord constituent le groupe social de cette étude. Le niveau de saturation des informations recueillies sera le critère permettant de déterminer la taille de l'échantillon. La saturation se produit lorsque le chercheur juge que les dernières entrevues, documents ou observations sont redondants (Pires, 1997).

L'échantillonnage sera non probabiliste. Ainsi, le recrutement des femmes immigrées accordeuses se fera au siège social de l'Accorderie de Montréal-Nord selon les critères suivants : se porter volontaire, être une femme immigrée et accordeuse, avoir 18 ans et plus, le niveau d'ancienneté.

3.4 Mode de collecte

La collecte des données sera effectuée grâce à des entrevues semi-dirigées. Pour mener à bien ces entrevues, un guide d'entrevue sera conçu à l'intention des participantes. Ce guide sera inspiré de l'indice de défavorisation sociale et matérielle adopté par le MESS. La validité du guide d'entrevue sera valide par un pré-test auprès d'une femme accordeuse.

3.5 Analyse des données

Les données recueillies sur le terrain seront traitées et analysées à l'aide du logiciel NVivo.

3.6 Analyser les possibilités d'implantation du modèle Accorderie dans le contexte guinéen

Pour ce faire, ces différentes étapes seront suivies :

- Déterminer des facteurs limitant l'action du modèle Accorderie dans l'accomplissement de sa mission. Ceci sera effectué à l'aide d'une grille d'analyse de l'initiative locale de développement (ILD) du cours SOC8735 ;

²² C'est la recherche qui produit et analyse des données descriptives, telles que les paroles écrites ou dites (Taylor et Bogdan, 1984) cités par Kakai (2008).

- Synthèse des travaux de recherche sur les ILD dans le contexte ouest-africain. Il s'agira d'une analyse des données secondaires sur les ILD ouest-africaines ;
- Détermination des implications des conventions de franchise d'une Accorderie ;
- Triangulation des différentes données suscitées pour dégager les possibilités d'implantation du modèle Accorderie en Guinée.

4. RÉSULTATS ET DISCUSSION

Les entrevues préliminaires ont permis de caractériser l'Accorderie de Montréal-Nord et le partenariat avec PDE.

4.1 Contexte d'implantation de l'Accorderie de Montréal-Nord

Pour l'implantation de l'Accorderie de Montréal-Nord, une convention de franchise a été signée entre le réseau Accorderie et PDE suite à la revitalisation urbaine du site de l'Îlot Pelletier par la SHAPEM. La SHAPEM, dans son alliance avec PDE, a mis à disposition un local communautaire pour l'installation de PDE. Il a été démontré que la disponibilité d'un local communautaire consolide l'ancrage territorial d'un projet (Champagne, Klein et Tremblay, 2011). Selon l'un des interviewés (Entrevue no 2), ce local communautaire (espace dynamique, d'interaction, de transaction entre des personnes) permet aussi à l'Accorderie de mener des actions valorisantes, telles que : rencontrer d'autres personnes, socialiser, reprendre confiance en soi, être reconnue par d'autres personnes. Ce tout favorise le vivre en société. Ainsi, à ce niveau, ceci constitue la principale contribution des Accorderies.

Avec ce réseau d'acteurs, d'après une des responsables du domaine professionnel, la fonction de l'Accorderie est d'assurer un levier pour la mobilisation citoyenne (Entrevue no 4). Concrètement, ceci favorise l'adhésion des citoyens et également le renforcement du lien social dans le quartier.

4.2 Particularités de l'Accorderie de Montréal-Nord

Comparativement aux autres Accorderies, trois principales caractéristiques propres à l'Accorderie de Montréal-Nord sont ressorties. Ainsi, la première spécificité selon une des responsables du milieu professionnel est que l'Accorderie de Montréal-Nord fait partie des acteurs du modèle d'action de PDE. Ce modèle d'action permet d'avoir une vision plus claire et plus globale des défis à relever. Il permet également pour chaque acteur de faire un travail collégial en mettant en jeu ses forces et ses particularités (Entrevue no 4). L'action concertée de ces différents acteurs influence positivement et globalement les projets portés par chaque acteur au regard de leur mission (Entrevue no 3). Ainsi, ce système d'acteurs rend unique l'Accorderie de Montréal-Nord comparativement aux autres Accorderies (Entrevue no 4).

Aussi, comparativement aux autres Accorderies, celle de Montréal-Nord est le leader en termes de développement de projets collectifs (Entrevue no 4), c'est-à-dire le groupement d'achat alimentaire, le crédit solidaire, l'Acc'ordi (car 40% des membres vivent la fracture numérique). D'après deux responsables professionnels (Entrevues no 3 et no 4), l'Accorderie doit prendre en compte ce taux de membres vivant la fracture numérique est considéré non négligeable. Par

conséquent, pour une meilleure inclusion de tous ces membres, l'Accorderie a mis en place l'Accor'ordi.

Enfin, par rapport aux Accorderies du Réseau Accorderie, l'Accorderie de Montréal-Nord présente le taux d'immigrants le plus élevé (47,4%) (Entrevue no 4), (Brassard, 2015). Dans cette Accorderie, les femmes représentent 67% des membres. L'immigration serait la cause de cette forte représentativité des femmes (Entrevue no 4). C'est encore les femmes qui sont confrontées à toute sorte de discrimination (Entrevue no 3).

4.3 Accorderie de Montréal-Nord et PDE : un partenariat autour de projets et d'actions concrètes

L'Accorderie de Montréal-Nord est indissociable de PDE (Entrevues 2, 3 et 4). Son rôle dans ce modèle d'action est la promotion de la mobilisation citoyenne des activités de PDE à travers des activités collectives. Ainsi, selon l'un des acteurs professionnels, l'Accorderie représente une stratégie d'intervention permettant à PDE d'atteindre sa mission (Entrevue 3). L'Accorderie a deux rôles précis dans ce modèle d'action :

1. Sortir les gens de l'isolement dans des endroits où il y a énormément d'exclusion. Permettre aux gens de se rencontrer, de briser les craintes dans un endroit neutre : le local communautaire. Ce local est fondamental dans le cadre de la mobilisation citoyenne ;
2. Donner une réponse concrète et immédiate à des besoins économiques sur une base non monétaire. Concrètement, ceci permet aux membres d'avoir accès à des services qu'ils ne peuvent souvent pas se payer. À Montréal-Nord par exemple, 70% des membres ont moins de 20 000\$ de revenu annuel. Il n'est donc pas évident que ces membres puissent se payer un massothérapeute qui coûte 80\$ à 90\$ de l'heure, alors qu'au sein de l'Accorderie, ça ne leur coûtera qu'une heure (Entrevue 3).

4.4 Difficultés rencontrées par l'Accorderie de Montréal-Nord

L'Accorderie de Montréal-Nord connaît trois niveaux de difficultés. D'abord, les échanges de services souffrent d'un manque de réflexe chez les accordeurEs (Entrevues 2 et 4). Demander un service sans contrepartie financière n'est pas habituel dans la culture occidentale. Ainsi, ce facteur limite les actions de l'Accorderie au regard de sa mission.

Le deuxième niveau de difficulté est celui de la mobilisation des accordeurEs autour des activités collectives, telles que le groupement d'achat alimentaire. Les accordeurEs ont du mal à passer aux actions concrètes et valorisantes pour eux/elles-mêmes (Entrevue no 4). Par exemple, lorsqu'il s'agit du groupe d'achat alimentaire, beaucoup de personnes souhaitent commander alors que l'Accorderie peine à trouver des volontaires pour réaliser cette activité, qui pourtant ne nécessite seulement que deux heures. La mobilisation des membres est un problème récurrent (Entrevue no 4).

Le troisième niveau de difficulté que rencontre cette Accorderie est l'obtention de financement pour son fonctionnement administratif et la mise en œuvre de ses activités (groupe d'achat alimentaire et crédit solidaire) (Entrevue no 4). Le fonctionnement administratif implique le maintien de salaires des animateurs et de la coordinatrice. Lors de l'implantation de cette Accorderie en 2007 (Brassard, 2015), plusieurs ententes de financement avaient été signées,

notamment avec la fondation Chagnon. Ces ententes sont malheureusement arrivées à terme. Par conséquent, l'Accorderie est contrainte de mobiliser des fonds pour assurer la pérennité de la structure. De plus, le contexte d'austérité rend difficile l'obtention de financement (Entrevue no 4).

CONCLUSION

Au terme de ces entrevues exploratoires, l'étude sur l'Accorderie de Montréal-Nord permet d'envisager une portée scientifique certaine au regard de l'approche utilisée afin d'atteindre sa mission. L'Accorderie de Montréal-Nord est caractérisée par un fort ancrage territorial. Grâce au réseau d'acteurs du modèle d'action de PDE, l'Accorderie de Montréal-Nord arrive à faire face aux difficultés qu'elle rencontre. Le caractère stratégique du partenariat entre l'Accorderie et PDE est bénéfique et fructueux car il permet de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale, particulièrement en ce qui a trait aux femmes immigrées. Ceci nous amènera à considérer la faisabilité du transfert d'une telle initiative dans un pays comme la Guinée.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence de la santé et des services de Montréal (ASSSM) (2008). Regard sur la défavorisation Montréal-Nord. CSSS Ahunstic Montréal Nord.
http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89494-695-4.pdf.
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2012). « Les inégalités sociales à Montréal : Évolution des principaux facteurs reliés à la pauvreté dans l'espace montréalais ». Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
<http://www.collectifquartier.org/wp-content/uploads/2012/07/PAUVRETE-facteurs-relies.pdf>.
- Assogba, Y. (2008). « Développement communautaire en Afrique : Comprendre la dynamique des populations ». Les Presses de l'Université Laval (Québec). 125 p.
- Baron C. (2007). « Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone », Revue Tiers Monde, vol. XLVIII, no 190, p. 325-342.
- Bertin, A. (2007). « Pauvreté monétaire, pauvreté non monétaire: une analyse des interactions appliquée à la Guinée » Thèse de doctorat. Université Montesquieu-Bordeaux IV (France). 473 p.
- Blanc, J., C. Ferraton et G. Malandrin (2003). « Les systèmes d'échange local ». Hermès, La Revue, 36(2), p. 91-99.
- Bouchard, M. J. (dir.) (2013). *Innovation and the Social Economy: The Québec Experience*. Toronto, University of Toronto Press.
- Brassard, M. J. (2015). Mission et innovation sociale : les impacts des Accorderies sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 54 p.

- Klein, J-L. et C. Champagne (2011). « L'ancrage territorial d'une expérience ethnique N A Rive à Rosemont-La Petite-Patrie » dans Initiatives locales et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Presses de l'Universitaires du Québec, p. 125-146.
- Defourny, J. et P. Develtere (dir.) (1999). « Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud ». Dans L'économie sociale au Nord et au Sud, Éditions De Boeck, Paris, Bruxelles, p. 25-50. Parties d'ouvrages : Contribution à des ouvrages collectifs.
- Demoustier, D. (2002). « L'économie sociale et solidaire: s'associer pour entreprendre autrement ». Presses de l'Université du Québec.
- Duez, P. (2013). « Les pratiques d'économie solidaire. Une approche par l'anthropologie économique ». Cahier de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique. Cahier no TA1302.
- Fall, A. S. et C. Guèye (2003). « DeremakNgerem : Le franc, la grâce et la reconnaissance Les ressorts de l'économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest ». Revue du MAUSS, (1), p. 97-112.
- Falquet, J. (2003). « Femmes, féminisme et "développement": une analyse critiques des politiques des institutions internationales ». Canadian Woman Studies, 23(1) 29.
- Fare, M. (2009). « L'Accorderie (Québec): un dispositif de monnaie sociale singulier? ». Économie et Solidarités, 40 (1-2), p. 2-16.
- Fare, M. (2012). « Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le SOL et l'Accorderie, au regard des enjeux du développement local soutenable ». Revue internationale de l'économie sociale : Recma, (324), p. 53-69.
- Favreau, L. (2003). « L'économie sociale et solidaire : Contribution éthique au développement d'une mondialisation à visage humain. Analyse et pistes de réflexion pour le programme interdisciplinaire ». Éthique de l'économie, Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines de l'UNESCO. Chaire de recherche du Canada à l'Université du Québec en Outaouais.
- Favreau, L. (2005). « Qu'est-ce que l'économie sociale ? Synthèse introductive ». Université du Québec à Montréal et Université du Québec en Outaouais. Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités. Les Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0508.
- Favreau, L. et A. S. Fall (eds) (2007). « L'Afrique qui se refait : initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire ». Collection pratiques et politiques sociales et économiques. Presses de l'Université du Québec (Canada).
- Favreau, L. et B. Lévesque (1996). « Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention », Québec, Presses de l'Université du Québec, 230 p.
- Favreau, L. et L. Fréchette (2000). « Économie sociale, coopération Nord/Sud et développement ». Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats. Les Cahiers du CRISES, Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale, no ES0007.

- Gendron, C. (2001). « Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques ». Revue POUR, vol. 172, p. 175-181.
- Gueslin, A. (1998). « L'invention de l'économie sociale: idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^{ème} siècle ». Paris : Economica.
- Huybrechts, B. (2012). Économie sociale et solidaire. Dans Dictionnaire du commerce équitable, p. 94-102. Editions Quæ.
- Kakai, F. (2008). Contribution à la recherche qualitative, cadre méthodologique de la rédaction de mémoire. Université de Franche-Comté.
http://www.carede.org/IMG/pdf/RECHERCHE_QUALITATIVE.pdf. Site consulté le 7 mars 2016.
- Klein, J-L. (2012). L'économie sociale et solidaire et la lutte contre la pauvreté en milieu local : le cas du Québec. RECMA Revue internationale de l'économie sociale, no 325, p. 65-77.
- Kuenzi, M. (2006). « Éducation informelle et développement communautaire au Sénégal ». Oxford University Press and Community Development Journal, vol. 41, no 1, p. 549-562.
- Lamoureux, H., J. Lavoie, R. Mayer et J. Panet-Raymond (2002). « La pratique de l'action communautaire ». Presses de l'université du Québec (Québec).
- Mayer, R., F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques et D. Turcotte (2000). Méthodes de recherche en intervention sociale, Québec, Éditeur Gaëtan Morin.
- Mingione, E. (2016). L'innovation sociale face aux défis de la globalisation. Dans Klein, J.-L., Camus, A., Jetté, C., Champagne, C. et M. Roy (dir.). La transformation sociale par l'innovation sociale, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 35-47.
- Pacione, M. (1997). « Local exchange trading systems-a rural response to the globalization of capitalism? ». Journal of Rural Studies, 13(4), p. 415-427.
- Peemans, J.-P. (1997). « Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique », Paris, L'Harmattan.
- Penouil, M. (1992). « Secteur informel et crises africaines », Afrique contemporaine, no 164, p. 70-80.
- Petit, V. et A. Godard (2005). « Comportements démographiques, stratégies socio-économiques et dynamiques ethniques en Guinée maritime ». Congrès international sur la population.
http://demoscope.ru/weekly/knigi/tours_2005/papers/iussp2005s51000.pdf.
- Pires, A. P. (1997). « Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique » dans La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques, p. 113-169.
- Racz, S. (2010). « De l'économie sociale au Québec et au Canada ». Série Recherches CÉRIS-CRDC, no 49.
<http://w3.uqo.ca/ceris/Fichiers/Publications/Serie%20Recherche/Recherches%2049.pdf>.

- Rakodi, C. (2005). « Représentation et capacité de réponse: la politique urbaine et les pauvres dans dix villes du sud ». Oxford University Press and Community Development Journal. Revue de développement communautaire, vol. 39, no 2, p. 109–119.
- Seyfang, G. (2004). «Working outside the Box: Community Currencies, Time Banks and Social Inclusion», Journal social Policy, vol. 33, no 1, p. 49-71.
- Seyfang, G. (1997). «Examining Local Currency Systems: A Social Audit Approach», International Journal Community Currency Research, vol. 1, p. 2-30.
- Vaillancourt, Y. et L. Favreau (2001). « Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire ». Revue internationale de l'économie sociale : Recma (281), p. 69-83.
- Williams, Colin C., T. Aldridge, R. Lee, A. Leyshon, N. Thrift et J. Tooke (2001b). «Bridges intothework? An Evaluation ofLocal Exchange and Trading Schemes (LETS)», Policy Studies, vol. 22, no 2.

7. LA RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AU DÉVELOPPEMENT POUR LA PÉRENNISATION DE L'INNOVATION SOCIALE

Patricia León Del Río

Maîtrise en géographie, sous la direction de Juan-Luis Klein (Université du Québec à Montréal)

INTRODUCTION

Ce texte aborde l'importance de la reconnaissance du rôle des organisations communautaires (OC) dans le développement local ainsi que les raisons pour lesquelles l'élaboration d'outils d'évaluation de l'impact de leurs actions s'avère un besoin. L'étude se réalise avec deux corporations de développement communautaire (CDC), celles de Centre-Sud et du Grand Plateau²³. Les résultats préliminaires révèlent que les organisations communautaires contribuent significativement au développement de leur territoire respectif. Cet apport se manifeste tout particulièrement dans la défense des droits de citoyens et dans la lutte contre la pauvreté. Toutefois, bien que leur contribution au développement social du Québec soit relativement reconnue (Klein *et al.*, 2004; Klein et Champagne, 2011), l'apport économique de l'action communautaire au développement économique l'est moins. Il s'avère ici nécessaire de préciser que le terme développement économique n'est pas synonyme de croissance économique, largement associée à la croissance de la richesse monétaire. Le développement économique constitue un concept plus large, dans la mesure où il englobe une dimension sociale, en particulier en termes de répartition de la richesse nationale et de création de valeur non monétaire, en termes de capacité d'action, par exemple (Sen, 1992). Ainsi, s'il est difficile de concevoir un développement sans croissance économique, cette dernière n'engendre pas nécessairement le développement économique d'un territoire. D'où l'importance de bien évaluer les retombées positives de l'action des OC sur le développement. Car, comme évoqué dans la Politique de l'action communautaire du Québec (Ministère du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001), cette action vise la dotation des acteurs en ce qui concerne leur capacité d'innovation par diverses formes d'intervention en vue de la transformation de la société.

Les OC sont des agents porteurs d'innovation et d'un savoir spécifique mis en relief lors de la réalisation des recherches collaboratives avec le milieu scientifique. Cependant, les changements apportés par les dernières réformes gouvernementales au Québec risquent d'avoir un important impact, entre autres, sur l'expertise collective, acquise depuis de longues années, ainsi que sur la synergie des acteurs provenant de milieux diversifiés (Klein *et al.*, 2014). Dans un tel contexte, la recherche collaborative avec des organisations de la société civile prend plus d'importance. Comme mentionné précédemment, la contribution de l'action communautaire au développement économique est faiblement reconnue dans le cadre du paradigme dominant du développement. Et ce, tant par les gens d'affaires et les instances gouvernementales que par les autres acteurs socioéconomiques. La politique d'austérité en vigueur représente un défi additionnel à

²³ Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau (CDC ASGP).

surmonter pour les organisations communautaires qui ont à se battre afin d'implanter des projets porteurs d'effets transformateurs avec une situation financière précaire. Cette sous-estimation de l'apport des OC, qui semble être aussi due à l'apparent caractère indirect de leurs actions (ex. soutien aux populations vulnérables), nuit à la capacité de ces organisations de contribuer davantage au développement local.

1. CADRE THEORIQUE : L'EVALUATION ET LA RECONNAISSANCE DE L'IMPACT ECONOMIQUE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Au Québec, la question de l'évaluation de l'impact socioéconomique des OC est abordée depuis 1989, comme en témoigne la production d'études concernant l'impact de ces organismes sur certains territoires municipaux et régionaux (Klein et Gagnon, 1989; Mathieu *et al.*, 1996; Saucier *et al.*, 1999; Boivin et Youde, 1998; Tremblay et Tremblay, 1998; Klein, Tardif, Tremblay et Tremblay, 2004). Depuis les années 2000, la littérature couvre également des études partenariales qui résultent de la volonté des milieux communautaires et du secteur de l'économie sociale de se doter d'analyses plus complètes et mieux documentées (Klein et Champagne, 2011). Celles-ci proposent des méthodes d'évaluation et d'analyse des résultats (Binhas, 2004) ainsi que des portraits d'impact socioéconomique (Binhas, 2009).

L'analyse de notre recherche se base sur les conclusions de ces études et de celle présentée par une équipe du CRISES pour la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) (Klein *et al.*, 2004). Notre travail s'inscrit dans la continuité de cette dernière, qui visait à mieux cerner l'ancrage local des OC et leur contribution à la production et au maintien du tissu social des collectivités. De plus, l'analyse s'appuie sur la définition de nouveaux indicateurs de richesse composites, lesquels permettent d'aborder le partage de la richesse (Gadrey et Jany-Catrice, 2005).

1.1 Répercussions de nouvelles politiques urbaines

Notre recherche sur le rôle des OC dans le développement économique à Montréal s'inscrit dans une discussion sur la « nouvelle politique urbaine » (*New Urban Policy*). L'objectif de cette politique est d'accroître la compétitivité et l'attractivité des villes, les avantages concurrentiels des espaces centraux (Gumuchian et Pecqueur, 2007) et la rentabilité des investissements privés et publics réalisés dans ces espaces (Swyngedouw *et al.*, 2002). Cette approche, largement priorisée par les preneurs de décision et prônée par les milieux d'affaires, postule que la redynamisation des métropoles passe par des stratégies qui favorisent l'attraction des investissements et des « talents » exogènes, de façon à capter la richesse, plutôt qu'à produire un travail soutenu de développement des capacités endogènes (Klein et Morrissette, 2013). La nouvelle politique urbaine remet en question les moyens qui étaient mobilisés par les politiques gouvernementales pour produire la croissance dans le cadre de ce qui était appelé l'« État social » (Mingione, 2016). Les politiques suscitées par cette vision ont des conséquences négatives pour les résidents des quartiers les plus dévitalisés, dont notamment, l'insécurité, l'exclusion et même la violence dans les villes (Klein et Morrissette, 2013).

1.2 Passage d'un « espace menacé de perdre » à un espace « gagnant » ? L'innovation sociale à la rescousse des « espaces orphelins »

Pour s'adapter aux nouvelles conditions du marché, les localités défavorisées doivent faire preuve d'innovation en ayant recours à des stratégies de reconversion de leur espace économique. Ces innovations jalonnent une dynamique combinant, d'une part, le *path dépendance* (la dépendance des sentiers), c'est-à-dire, l'imbrication des acteurs dans leur environnement institutionnel, et d'autre part le *path building*, c'est-à-dire, la capacité des acteurs de transformer cet environnement (Fontan *et al.*, 2008). Les initiatives qui structurent des espaces d'action collective donnent à la reconversion locale une perspective ascendante (Fontan *et al.*, 2003).

Selon l'approche adoptée par notre étude, les innovations sociales sont expérimentées dans des organisations (organismes à but non lucratif, entreprises, corporations, etc.), ce qui donne lieu à des processus où l'innovation se diffuse dans le temps et dans l'espace à travers des tensions et des compromis. L'innovation sociale prend ainsi place dans des contextes conflictuels où des acteurs sociaux, qui ont des intérêts différents, voire opposés, participent à des arrangements institutionnels complémentaires, mais hiérarchisés (Klein *et al.*, 2010a). Les stratégies des OC visent ainsi la mise en œuvre de nouvelles formes de collaboration avec leurs pairs, les universités et autres groupes de la société. La présente étude se sert ainsi du schéma d'analyse des initiatives locales proposé par Klein (2014) pour mieux comprendre le processus par lequel les collectivités contribuent à la dynamisation et à l'amélioration de la performance de leurs territoires en établissant des liens de coopération intersectoriels. Car, la rapidité et l'ampleur de la diffusion de l'innovation dépendent du secteur d'activités et de la dynamique d'acteurs dans lesquels s'insère l'organisation innovante. Elles dépendent aussi de la capacité de cette organisation à établir un rapport de forces qui renverse les blocages sociaux, économiques et culturels posant obstacle à la diffusion des innovations, ce qui interpelle sa reconnaissance institutionnelle. Enfin, c'est par la diffusion des innovations sociales à un grand nombre d'organisations et par leur adoption par une diversité d'acteurs que leur institutionnalisation peut avoir lieu, permettant ainsi à la société de se transformer (Klein et Harrisson, 2007).

2. IMPACT ÉCONOMIQUE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-SUD ET DU PLATEAU-MONT-ROYAL

L'impact économique des OC a été analysé en 2004 dans le cadre de la recherche mentionnée antérieurement (Klein *et al.*, 2004). L'étude qui fait l'objet de la présente communication actualise et adapte ce travail. Mais, à la différence de l'étude précédente, qui visait les organisations communautaires dans leur globalité et leur rôle sur l'ensemble du territoire québécois, notre recherche vise à établir des indicateurs pour évaluer leur contribution au développement local, dans le contexte des territoires centraux en milieu métropolitain. Il s'agit d'un travail collaboratif de quantification permettant, entre autres, de mesurer la contribution à l'emploi local, de mieux évaluer l'apport du bénévolat et d'analyser l'effet des pratiques dans des domaines tels que la revitalisation urbaine.

2.1 Territoires ciblés

Les réalités socioéconomiques et urbaines des territoires ciblés se caractérisent par : (i) des populations au profil économique varié avec, d'un côté des personnes à faibles revenus et de l'autre, de nouveaux résidents plus fortunés (gentrification), (ii) des nouvelles fonctions et de nouveaux services qui s'implantent et qui précarisent la situation des personnes les plus démunies, (iii) des situations de pauvreté et d'exclusion, ainsi que (iv) l'émergence de nouvelles aspirations.

2.2 Évaluer l'impact économique des actions communautaires, pour quoi faire ?

Les processus de mobilisation communautaire et la participation citoyenne des quartiers étudiés sont dynamiques. Les stratégies utilisées par les organisations communautaires supposent donc une mobilisation des ressources pour construire des réseaux locaux et mettre en valeur leur « capital socioterritorial » (Klein *et al.*, 2010b). Pour ce faire, ces acteurs privilégient l'économie sociale et solidaire comme un modèle alternatif de développement afin d'entamer des actions collectives visant des transformations sociales.

Toutefois, la mise en œuvre de ces transformations par les OC devient difficile au Québec. Depuis quelques années, tant la mise en place des politiques néolibérales du gouvernement que les changements apportés par la globalisation représentent des blocages difficiles à surmonter. Il en découle une faible reconnaissance, de la part de la communauté des gens d'affaires, des instances gouvernementales et des autres acteurs socioéconomiques, de leur contribution au développement local. Cette situation nuit au potentiel d'innovation sociale au sein de ces organisations, car ces obstacles limitent la mise en œuvre ou la pérennisation de plusieurs de leurs expériences. Ces blocages contribuent aussi à une perte potentielle de la culture d'innovation découlant de la concertation entre des acteurs des milieux diversifiés (Huot et Van Schendel, 2015). De plus, la reconnaissance de la contribution de ces groupes concerne le fait que la responsabilisation des communautés exige des moyens. En effet, le dilemme auquel ils font face est la nécessité de s'autofinancer par la mise sur pied d'activités rentables. Mais, comme ces organismes sont généralement localisés dans des communautés peu dotées en ressources endogènes, on ne peut présumer qu'ils suffiront seuls à la tâche. Ils auront besoin de l'appui externe, dont des programmes gouvernementaux. Ce dilemme, quelle que soit sa solution, signifie clairement que les organisations ne peuvent faire l'économie des rapports de pouvoir. Les organismes doivent donc trouver les moyens pour faire valoir leur apport auprès des instances publiques et privées. Pour que l'innovation sociale puisse amorcer davantage des transformations sociales par l'action des OC, l'appui financier de l'État et l'arrimage avec les entreprises privées, les instances publiques et les organismes de la société civile, dans un contexte de rapport de pouvoirs plus égalitaires, sont nécessaires. C'est pourquoi l'élaboration d'outils d'évaluation de l'impact économique de leurs actions s'avère un besoin.

3. MÉTHODOLOGIE

L'information empirique dont nous faisons état dans ce texte constitue les premiers résultats de notre recherche sur le terrain. Notre étude comprend deux formes de collecte de données. En premier lieu, un questionnaire, auquel ont répondu 61 organismes. Cet outil, développé avec les

partenaires, puis créé et administré avec le support du logiciel professionnel SurveyMonkey, permet d'évaluer : 1) certaines caractéristiques économiques des organismes communautaires sur les territoires visés, 2) la part de ces organismes dans le dynamisme économique local, et 3) leur ancrage social et politique. Les résultats de la passation des questionnaires sont traités à l'aide d'une base de données Excel. À titre indicatif de la manière dont l'analyse s'effectue, un croisement entre les thèmes *secteurs d'intervention* et *ancrage politique* a été fait, permettant de dégager des conclusions liées à la qualité de l'arrimage des acteurs.

En deuxième lieu, deux groupes de discussion sont prévus afin de valider les appréciations obtenues via le questionnaire. Ultérieurement, une analyse croisée et transversale des données sera effectuée dans une perspective de généralisation. Des outils de statistique descriptive seront utilisés afin de dresser le portrait de la contribution des OC au développement économique.

4. RÉSULTATS : APPORT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Les 61 groupes sollicités pour participer au questionnaire sont tous localisés dans le quartier Centre Sud et l'arrondissement Plateau-Mont-Royal à Montréal. Les cinq principaux secteurs d'intervention de ces groupes sont : aînés (23 %), jeunesse (21 %), socioculturel /loisir /sport (19.5 %), enfance-famille (16 %) et entraide, référence et écoute (16 %). Il faut préciser que les personnes qui ont répondu à l'enquête possédaient une bonne connaissance des activités et du fonctionnement des groupes qu'elles représentaient. Dans 85 % des cas, elles étaient directeurs (trices) de ces organismes.

4.1 Ancrage territorial et réseautage

Les données obtenues indiquent que les groupes sont très ancrés localement, mais un grand pourcentage d'entre eux œuvre à plusieurs échelles territoriales. En additionnant le pourcentage associé à l'échelle du quartier (34 %) à celui de l'échelle de l'arrondissement (41 %), le territoire de référence et d'appartenance des groupes communautaires relève largement de l'échelle locale²⁴.

Nos résultats montrent également que les organismes travaillent en concertation. La presque totalité d'entre eux, soit 97 %, dit collaborer avec les autres OC et avec les secteurs public et parapublic (81 %). Les collaborations avec les autres secteurs (syndicats, communautés religieuses, entreprises, etc.) sont cependant moins importantes (50 %) comparativement aux deux premiers secteurs, ce qui confirme la relation directe de type partenarial que les groupes ont avec le gouvernement.

4.2 Populations desservies

Les trois principaux groupes socioéconomiques desservis sont : les prestataires de la sécurité du revenu (67 %), les retraités (41 %) et les travailleurs et travailleuses (40 %). Le nombre de personnes rejointes par ces groupes en 2014-2015 dépasse les 200 000. Ce qui est un nombre

²⁴ La somme des pourcentages n'égale pas 100, car il était possible de choisir plusieurs réponses.

supérieur au total des populations de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal et du quartier Centre-Sud ensemble (100 000 et 30 000 respectivement²⁵). Ce résultat s'explique par le fait que plusieurs organismes localisés dans ces secteurs ont un rayonnement qui déborde leur quartier. Les trois principaux services offerts sont : activités éducatives, ateliers et formations (46 %), service d'accueil, d'information et de référence (30 %) et aide, soutien et accompagnement (24 %).

4.3 Exemples des retombées de l'action communautaire sur le développement local

Des activités collectives ou individuelles entamées visant, par exemple, l'aménagement urbain des quartiers (verdissement, accès au fleuve, etc.) combiné au développement de l'habitation familiale favorisent l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et la venue de nouveaux ménages avec enfants. Ceci contribue à la densification du quartier en encourageant la venue de commerces. De plus, les actions visant à soutenir la requalification des terrains sous-utilisés ou les friches industrielles, qui permettent le développement de projets à vocation sociale, l'aménagement des barrières ferroviaires pour les rendre franchissables et la reconnaissance de sites à caractère patrimonial aident à renforcer la cohésion territoriale et sociale de ces territoires. Néanmoins, le coût de nouveaux condominiums et l'augmentation des loyers contribuent à la gentrification de ces quartiers. Ce phénomène fragilise la capacité des locataires à avoir accès aux logements abordables et salubres. Ceci est un exemple des raisons pour lesquelles l'action des OC locaux s'oriente vers la protection des droits des populations vulnérables. Par ailleurs, la mise en valeur de l'industrie culturelle ainsi que son développement contribuent à l'attractivité des quartiers, au maintien et à la création d'emploi local ainsi qu'à la revitalisation des secteurs tels que Sainte-Marie, tout en préservant la mixité sociale.

CONCLUSION

Les résultats préliminaires de notre recherche nous indiquent que la dimension collective de l'action communautaire participe de la redéfinition des sphères économique et politique. En établissant des liens de collaboration avec une grande diversité d'acteurs œuvrant dans des secteurs d'intervention multiples, les groupes communautaires tissent le social d'une façon spécifique. Et ce, dans le but de mieux contribuer au développement de leurs collectivités. Ce faisant, ils développent leur capacité à innover et à transformer la société. De ce fait, les outils d'évaluation de leur action doivent être adaptés à la spécificité de leur contexte, afin d'en établir une juste évaluation et de potentiellement favoriser la reconnaissance tant de leur apport socioéconomique que de leur rôle en tant que porteurs d'innovation. Signalons par ailleurs que la co-construction des indicateurs entre les chercheurs et les acteurs socioéconomiques valorise le savoir communautaire et contribue à mettre en valeur le rôle des organismes en tant qu'agents dans la construction d'un modèle de développement local alternatif basé sur l'apport de l'économie sociale et solidaire.

²⁵ Selon l'Enquête nationale auprès des ménages 2011.

BIBLIOGRAPHIE

- Binhas, L. (2004). *Indicateurs de rentabilité sociale ou indicateurs d'impact économique ? Comment les définir et comment les construire*. Montréal : Comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale et action communautaire (CSMO-ÉSAC), Bibliothèque nationale du Québec.
- Binhas, L. (2009). *Retombées économiques des entreprises d'économie sociale et des organismes communautaires dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie*. Montréal : CDEC Rosemont-La Petite-Patrie.
- Boivin, C. et L. Youde (1998). *Profil des organismes communautaires reconnus en santé et services sociaux. Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Québec : Table régionale des organismes communautaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean (TROC 02).
- Fontan, J.-M., J.-L. Klein et B. Lévesque (dir.) (2003). *Reconversion économique et développement territorial : le rôle de la société civile*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Fontan, J.-M., J.-L. Klein et D.-G. Tremblay (2008). Social Innovation at the Territorial Level: From Path Dependency to Path Building. Dans Drewe, P., Klein, J.-L. et Hulsbergen, E. (dir.). *The Challenge of Social Innovation in Urban Revitalization*. Amsterdam: Techne Press.
- Gadrey, J. et F. Jany-Catrice (2005). *Les nouveaux indicateurs de richesse*. Paris : Éditions La Découverte, Collection Repères.
- Gumuchian, H. et B. Pecqueur (dir.) (2007). *La ressource territoriale*. Paris : Economica Anthropos.
- Huot, G. et V. van Schendel, avec L. O'Cain (2015). L'indispensable dialogue entre acteurs locaux et chercheurs. *Kaléidoscope*, 2, 3, 3-4.
- Klein, J.-L. et C. Gagnon (1989). *Le social apprivoisé. Le mouvement associatif, l'État et le développement local*. Hull : Asticou.
- Klein, J.-L., C. Tardif M. Tremblay et P.-A. Tremblay (2004). *La place du communautaire : Évaluation de la contribution locale des organisations communautaires*. Montréal : l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS), cahier de recherche : R-07-2004.
- Klein, J.-L. et D. Harrison (dir.). (2007). *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Klein, J.-L., J.-M. Fontan, D. Harrison et B. Lévesque (2010a). L'innovation sociale dans le contexte du « modèle québécois » : acteurs, composantes et principaux défis, *The Philanthropist*, 23, 3, p. 235-246.
- Klein, J.-L., J.-M. Fontan, C. Saucier, D.-G. Tremblay, P.-A. Tremblay et M. Simard (2010b). *Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale*. Montréal : Les Cahiers du CRISES, collection Études théoriques, no ET1002.

- Klein, J.-L. et C. Champagne, avec J.-M. Fontan, C. Saucier, M. Simard, D.-G. Tremblay, P.-A Tremblay (2011). *Initiatives locales et lutte contre la pauvreté et l'exclusion*. Québec : Presses de l'Université du Québec. Collection Innovation sociale.
- Klein, J.-L. et P. Morrissette (2013). *Le développement économique communautaire et la cohésion sociale à Montréal : une recherche partenariale sur l'apport des CDEC*. Montréal : Les Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET1303.
- Klein, J.-L. (2014). Innovation sociale et développement territorial, dans Klein, J.-L., Laville, J.-L. et F. Moulaert (dir.). *L'innovation sociale*, Toulouse : ÉRÈS, p. 115-139.
- Klein, J.-L., M. Doyon, M. Bédard, Y. Baudouin, S. Bernard, C. Codjia, R.-A. Daigneault, P. Gachon, D. Germain, L. Guimond, M. Garneau, A. Latendresse, S. Lefebvre, É. Mottet, Y. Roche, J. Schroeder, B. St-Onge, C. Trudelle, J.-P. Waaub (2014). « L'avenir du développement territorial au Québec : source d'inquiétude », *Revue du Comité Géostérité de l'UQAM*, décembre 2015, p. 24-25.
- Mathieu, R., P.-Y. Crémieux, D.-G Tremblay et V. van Schendel (1996). *L'impact économique et social du secteur communautaire dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal*. Montréal : CDEC Centre-Sud, Plateau Mont-Royal, CDEC Rosemont/Petite-Patrie, RESO, CDEST, Laboratoire de recherche sur les pratiques sociales, Service aux collectivités, UQAM.
- Mingione, E. (2016). L'innovation sociale face aux défis de la globalisation, dans Klein, J.-L., Camus, A., Jetté, C., Champagne, C. et M. Roy (dir.) *La transformation sociale par l'innovation sociale*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 35-47.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2001). *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. [En ligne], Québec. ([file:///C:/Users/Admin/Downloads/SACA_politique%20\(6\).pdf](file:///C:/Users/Admin/Downloads/SACA_politique%20(6).pdf)). Page consultée le 2 mars 2016.
- Sen, A. K. (1992). *Inequality Reexamined*. Oxford: Oxford University Press and Cambridge, MA: Harvard University Press.

ANNEXES

Deux jours de colloque en images :



Conférence d'ouverture de Benoît Lévesque



Cahiers de recherche offerts aux participants



Juliette Rochman, CRISES



Maude Desrosiers-Côté, UQAM



Benjamin Houessou, Télugu



Un auditoire attentif aux présentations



Alexandre Duchesne Blondin, CRISES



Fermeture du colloque par Annie Camus, ESG-UQAM et Jacques Boucher, UQO

Animation proposée par l'organisme Percolab²⁶, suivi d'un cocktail...



Merci à tous les étudiants du CRISES, présentateurs et auditeurs, qui ont fait de cette édition un succès !

²⁶ <http://www.percolab.com/>.